

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2015

AFFICHÉ LE 26 JUIN 2015

(Art. L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Adoption du Procès-verbal de la séance du 7 avril 2015	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ Abstentions : 2 Votes Contre : Votes Pour : 31
Adoption du Procès-verbal de la séance du 21 mai 2015	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ Abstentions : 6 Votes Contre : Votes Pour : 27
1 Autorisation donnée au Maire, de signer l'avenant du contrat de redynamisation des sites de défenses (CRSD) 03/2015 – 03/2016 ex-base aérienne 217 de Brétigny-sur-Orge	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ Abstentions : Votes Contre : Votes Pour : 33
2 Répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ Abstentions : Votes Contre : Votes Pour : 33
3 Approbation du compte de gestion - budget principal	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ Abstentions : Votes Contre : Votes Pour : 33
4 Vote du compte administratif - budget principal - (<i>M. Nicolas MÉARY et M. Bernard DECAUX ne prennent pas part au vote</i>)	ADOPTÉ A LA MAJORITE Abstentions : Votes Contre : 7 Votes Pour : 24
5 Affectation des résultats - budget principal	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ Abstentions : 8 Votes Contre : Votes Pour : 25
6 Compte-rendu annuel 2013 de la SORGEM: bilan (<i>M. Bernard DECAUX ne prend pas part au vote</i>)	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ Abstentions : Votes Contre : Votes Pour : 32
7 Demande de garantie d'emprunt pour la construction de 73 logements sociaux, un centre médical et un centre dentaire situés dans le secteur du Bois de Châtres (I3F). (Annule et remplace la délibération n°2015044)	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ Abstentions : Votes Contre : Votes Pour : 33
8 Détermination du mode de calcul du quotient familial.	ADOPTÉ A LA MAJORITÉ Abstentions : Votes Contre : 8 Votes Pour : 25
9 Délégation de service public pour l'exploitation des trois parcs de stationnement : intégration tarification au quart d'heure	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ Abstentions : Votes Contre : Votes Pour : 33
10 Ecole maternelle Jacqueline AURIOL : autorisation donnée au Maire de déposer une autorisation de travaux pour la mise en place provisoire d'un bâtiment modulaire	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ Abstentions : Votes Contre :

	Votes Pour :	33
11 Validation de l'agenda d'accessibilité programmé pour les établissements communaux recevant du public	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ Abstentions : Votes Contre : Votes Pour :	33
12 Marché n° 2015-01 Fourniture de matériels, matériaux, outillage et quincaillerie pour l'entretien du patrimoine de la ville : attribution	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ Abstentions : Votes Contre : Votes Pour :	33
13 Marché n° 2015-03 Achat de véhicules électriques : attribution	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ Abstentions : Votes Contre : Votes Pour :	33
14 Acquisition amiable d'une parcelle cadastrée AC 10 près de l'église Saint-Pierre	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ Abstentions : Votes Contre : Votes Pour :	33
15 Participation citoyenne	ADOPTÉ A LA MAJORITÉ Abstentions : Votes Contre : Votes Pour :	8 25
16 Subvention exceptionnelle pour l'organisation de la Fête du sport	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ Abstentions : Votes Contre : Votes Pour :	33

QUESTIONS ORALES

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire,

Nicolas MÉARY

DEPARTEMENT DE
L'ESSONNE

Arrondissement
de PALAISEAU

Nombre de conseillers
.En exercice..... 35
.Présents..... 26
.Votants..... 33

Le Maire de Brétigny-sur-Orge certifie que la convocation et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-25 et R 2121-7 R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE

Nicolas MÉARY

OBJET

**Compte-rendu
sommaire :**

(art. L 2121-25 du Code
Général des Collectivités
Territoriales)



COMMUNE DE BRETIGNY-SUR-ORGE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mille quinze, le jeudi 25 juin, le Conseil Municipal de Brétigny-sur-Orge, dûment convoqué en date du vendredi 19 juin, s'est réuni en séance ordinaire, salle Maison Neuve, sous la présidence de Monsieur Nicolas MÉARY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Nicolas MÉARY (*Point n° 4 M. MÉARY ne prend pas part au vote*)
Mme Christiane LECOUSTEY
M. Didier JOUIN
M. Michel PELTIER
Mme Isabelle PERDEREAU
Mme Cécile BESNARD
M. Francis BONDOUX
M. Lahcène CHERFA
M. Christian DEVLEESCHAUWER
M. Jean FABRE
Mme Nathalie LEMAGNE
Mme Christine BERNIAU-BACHELIER
M. Pascal PIERRE
Mme Marie-France DELPUECH
M. Giorgio CERISARA
M. Adrien MARGUERITTE
Mme Aline FLORETTE
M. Alain GIRARD
Mme Pascale RAFFALLI
M. Mathieu BETRANCOURT
M. Bernard DECAUX (*Point n° 4 et 6 M. DECAUX ne prend pas part au vote*)
Mme Elisabeth PETIT
M. Jean-Luc MONCEL
M. Philippe CAMO
Mme Jocelyne GARRIC
Mme Sandra AFONSO MACHADO

ONT DONNE POUVOIR :

Mme WEIDNER-LALANNE à M. Nicolas MÉARY
Mme Patricia MARTIGNE à Mme Christiane LECOUSTEY
M. Christophe HENRY à M. Didier JOUIN
M. Clément MARGUERITTE à Mme Cécile BESNARD
Mme Nathalie CATZARAS à M. Michel PELTIER
Mme Sylvie DAENINCK à Mme Jocelyne GARRIC
M. Steevy GUSTAVE à Mme Sandra AFONSO MACHADO

ABSENTS :

Mme Grâce DUARTE FERREIRA
Mme Amélie COINCE

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Adrien MARGUERITTE

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le jeudi 25 juin le Conseil municipal de Brétigny-sur-Orge, dûment convoqué en date du vendredi 19 juin 2015, s'est réuni en séance ordinaire, salle Maison Neuve, sous la présidence de M. Nicolas MÉARY, Maire.

PREAMBULE

M. le Maire procède à l'appel nominal.

ETAIENT PRESENTS :

M. Nicolas MÉARY (*Point n° 4 M. MÉARY ne prend pas part au vote*), Mme Christiane LECOUSTEY, M. Didier JOUIN, M. Michel PELTIER, Mme Isabelle PERDEREAU, Mme Cécile BESNARD, M. Francis BONDOUX, M. Lahcène CHERFA, M. Christian DEVLEESCHAUWER, M. Jean FABRE, Mme Nathalie LEMAGNE, Mme Christine BERNIAU-BACHELIER, M. Pascal PIERRE, Mme Marie-France DELPUECH, M. Giorgio CERISARA, M. Adrien MARGUERITTE, Mme Aline FLORETTE, M. Alain GIRARD, Mme Pascale RAFFALLI, M. Mathieu BETRANCOURT, M. Bernard DECAUX (*Point n° 4 et 6 M. DECAUX ne prend pas part au vote*), Mme Elisabeth PETIT, M. Jean-Luc MONCEL, M. Philippe CAMO, Mme Jocelyne GARRIC, Mme Sandra AFONSO MACHADO.

ONT DONNE POUVOIR :

Mme WEIDNER-LALANNE à M. Nicolas MÉARY
Mme Patricia MARTIGNE à Mme Christiane LECOUSTEY
M. Christophe HENRY à M. Didier JOUIN
M. Clément MARGUERITTE à Mme Cécile BESNARD
Mme Nathalie CATZARAS à M. Michel PELTIER
Mme Sylvie DAENINCK à Mme Jocelyne GARRIC
M. Steevy GUSTAVE à Mme Sandra AFONSO MACHADO

ABSENTS :

Mme Grâce DUARTE FERREIRA
Mme Amélie COINCE

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Adrien MARGUERITTE

Les données nécessaires au traitement du procès-verbal de séance du Conseil municipal de Brétigny sur Orge font l'objet d'un traitement informatisé en conformité avec la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en vous adressant au service informatique

M. Le Maire ouvre la séance.

Décisions Municipales n^{os} 014, 027, 028, 029, 031, 032, 033, 035, 036, 037, 038, 039, 040, 041, 042, 044, 047, 048, 050, 052/2015.

M. DECAUX : Juste une question très simple concernant la 050/2015 : je ne me souviens plus ou alors elle n'existait pas ce que fait l'association **AMBH** ?

L'association « **Maetcha Bora Te Esta** », est une association de solidarité **pour** les Commores. Elle prend part à des actions pour le développement du village d'Esta aux Commores.

Pas d'autres questions ? Merci.

Le Conseil municipal a pris acte à l'unanimité.

Adoption du Procès-verbal de la séance du 7 avril 2015

M. DECAUX : J'ai juste une rectification à demander page 11, quand je parlais des dépenses à caractère général, j'ai dit : « Je pense notamment... » non pas au « fuel » mais aux « fluides ».

M. le Maire : Très probablement effectivement, je propose que nous prenions en compte cette modification.

Pas d'autres remarques ? Je propose que la modification suggérée par M. Decaux soit prise en compte.

Abstentions : 2
Votes Contre : 0
Votes Pour : 31
adopté à l'unanimité

Adoption du Procès-verbal de la séance du 21 mai 2015

Mme PETIT : J'ai deux remarques : d'abord je trouve fort dommageable que le début de la réunion n'ait pas été enregistré, en effet l'intervention de Sylvie Daeninck a été tronquée et a perdu tout son sens, ce qui fait que le plus important mais aussi le plus embêtant pour vous éventuellement n'apparaît pas dans ce compte rendu. Elle avait insisté sur le fait que non seulement le nom d'un élu apparaissait dans une demande de subvention mais surtout qu'il était mentionné dans le journal « Paroles » distribué le 1^{er} avril qu'une subvention était attribuée pour ce projet alors que la commission n'avait lieu que le 16 avril. Je pense qu'il aurait été peut-être opportun pour ce problème assez important de contacter Sylvie pour essayer de refaire ce passage. Je pense que là, il y a eu un bug, c'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai sur ce PV.

Et j'ai une deuxième remarque : la pauvre Sylvie, vous lui en vouliez ce jour-là ou je ne sais pas, on va lui rendre ce qui est à elle : page 31 question 13, les deux premiers propos que vous m'avez attribués, en fait c'est elle qui les a dit.

M. le Maire : Sur le problème de l'enregistrement, Madame Petit, c'est apparemment lié au fait que Mme Daeninck n'avait pas appuyé sur le bouton du micro, c'est comme ça que fonctionne l'enregistrement ; je partage votre avis sur le fait que c'est

dommage que les propos n'aient pas pu être complètement pris en compte, donc je vous recommande à tous de bien faire attention à appuyer correctement sur le bouton du micro qui se traduit par l'enregistrement au final de ce qui est dit. En tout cas on a bien noté la remarque que vous venez de faire, qui reprend en certains points la remarque de Mme Daeninck, ils apparaîtront donc au procès-verbal de cette séance.

Concernant l'autre point page 31, bien sûr la correction sera faite.

M. DECAUX : Deux demandes de corrections : page 14, dans le grand paragraphe avant la fin, on parlait des ventes terrains par la SORGEM aux opérateurs sur Clause, et j'ai dit : « Maintenant j'espère que Nexity... » non pas « vendra le terrain » mais « achètera prochainement puisqu'ils commencent à faire les fondations ».

Ensuite, on parle de « la conséquence... » non pas « au regard » mais « retard » lié au marché.

M. le Maire : Absolument, nous allons prendre en compte ces modifications.

D'autres remarques ou questions ?

Abstentions : 6
Votes Contre : 0
Votes Pour : 27
adopté à l'unanimité

1/ Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant du contrat de redynamisation des sites de défenses (CRSD) 03/2015 – 03/2016 ex-base aérienne 217 de Brétigny-sur-Orge

M. le Maire : Le Contrat de Redynamisation de Sites de Défense (CRSD) signé le 15 mars 2012 pour une durée de 3 ans, a expiré le 15 mars 2015.

Au Comité de Site du 20 février 2015, Monsieur le Préfet a acté de proroger par avenant ce contrat pour une période d'un an, soit jusqu'au 15 mars 2016.

Afin de procéder à sa signature, il est demandé, d'autoriser Monsieur Nicolas MEARY, Maire, à signer l'avenant de prorogation du CRSD.

C'est peut-être l'occasion de donner quelques éléments plus généraux : Pourquoi un an seulement à ce stade ? C'est parce que nous sommes dans une phase d'incertitude pour l'avenir de la base aérienne des terrains de l'ancien centre d'essais en vol. Comme vous avez pu le lire dans la presse et comme j'ai pu m'exprimer à ce sujet, il y a actuellement une interrogation de la part du Gouvernement sur l'installation d'une éventuelle OIN qui intégrerait les terrains de l'ancien centre d'essais en vol.

Une OIN, qu'est-ce que ça veut dire ? C'est une Opération d'Intérêt National avec comme objectif de construire des logements. Le chiffre de 18.400 logements est celui qui a circulé parce que c'est dans le cadre d'un projet présenté par l'AFTRP, l'Agence Foncière de la Région Parisienne, 18.400 logements sur le périmètre de l'OIN qui pourrait inclure Ris, Evry, Bondoufle, Courcouronnes, et les terrains de l'ancien centre d'essais en vol.

Deuxième élément : il y a actuellement une absence de cession des terrains qui sont censés être cédés par l'Etat, à l'agglomération. Pour l'instant, alors que l'Etat doit réglementairement nous céder des terrains, la vente est bloquée. Je dis

« réglementairement » parce que le décret qui conduit à la vente a été publié au Journal Officiel, et donc nous sommes dans une situation qui est à la limite de la légalité concernant la vente des terrains.

Ces deux points sont évidemment liés : l'Etat souhaite garder la propriété des terrains tant qu'il y a une incertitude sur le devenir. Je rappelle que par rapport à cet objectif de construction de logements, certes il y a des besoins de logements de manière générale en Ile de France, mais ce n'est pas ce qui était convenu depuis des années entre l'Etat et les collectivités, il a toujours été convenu que les terrains de l'ancien centre d'essais en vol seraient dédiés à du développement économique local, c'est la première chose, il y a donc une véritable question autour du respect de la parole donnée, du respect de l'engagement de la part de l'Etat ; et il y a une deuxième chose à rappeler : c'est que nous sommes évidemment à Brétigny et plus généralement dans le Val d'Orge déjà très vertueux en matière de construction de logements.

Nous avons des débats réguliers sur ce sujet. Néanmoins, il faut bien acter que Brétigny construit déjà beaucoup de logements à un rythme rapide, donc par rapport à la capacité d'accueil des habitants sur notre territoire dans de bonnes conditions, je suis personnellement convaincu que ce ne serait absolument pas envisageable dans les années ou décennies qui viennent.

La position que je défends, et en cela il y a une grande communauté de vue avec les autres membres du bureau communautaire car les terrains ont vocation à être rétrocédés au Val d'Orge, que l'Etat doit tenir ses engagements et encourager, en tout cas ne pas freiner, le développement économique que nous souhaitons mettre en place sur ces terrains. Là-dessus, on continue d'avancer, on continue le travail afin de préparer justement ce développement économique, que ce soit ceux des filières du type Maréchal Bio ou que ce soit le travail fait par la Chambre d'Agriculture, ou que ce soit sur la question des drones civils, projet que je soutiens très fortement parce que je crois que ce serait la meilleure manière de moderniser la tradition aéronautique dans notre ville en s'appuyant sur une filière d'avenir comme les drones.

Nous étions la semaine dernière au Bourget pour annoncer le lancement d'un cluster de drones civils en partenariat avec le pôle de compétitivité High-tech Paris Région et la Fédération Professionnelle du drone civil.

Après, nous avançons parce qu'il faut garder le cap, et le temps est compté, surtout sur une filière comme celle des drones civils qui est en plein essor. On sent bien qu'il y a beaucoup de bouillonnement autour de cette question. Aujourd'hui en France, nous avons toutes les compétences en Ile de France et particulièrement en Essonne pour devenir excellents dans cette filière, il ne faut pas perdre de temps. Et je voudrais profiter de l'occasion pour faire part de ma préoccupation par rapport au temps que les tergiversations de l'Etat font perdre sur ce sujet. Le temps des entreprises n'est pas le même que le temps des institutions ni celui des collectivités et quand une PME en matière de drones civils, on est encore beaucoup sur des PME, doit attendre six mois avant de s'installer quelque part, je crois que c'est extrêmement dommageable.

Donc oui, disons-le, les tergiversations et hésitations du Gouvernement, car c'est à ce niveau que cela se joue, nuisent aux efforts qui sont faits par ailleurs pour le développement économique dans des filières innovantes telles que nous avons cherché à les construire ces derniers mois, tout particulièrement les drones civils, mais tels que tous les acteurs impliqués ont cherché à construire ce développement économique

depuis plusieurs années parce que cette réflexion ne date pas d'hier, en tout cas de manière générale.

On nous concède un prolongement du CRSD pour un an, nous espérons davantage, et sans financements complémentaires à ce stade, sachant que j'espère que les choses seront clarifiées à la rentrée. En tout cas c'est ce qu'on nous dit, sachant que dans ce contexte l'Etat et le Premier ministre sont souverains, le Premier ministre regarde d'un œil tout à fait attentiste tout ce qui se passe dans le voisinage au sens large d'Evry.

Voilà pourquoi nous avons une prolongation d'un an du CRSD ; malgré cette préoccupation sur les logements, je crois que ce ne serait pas une bonne chose pour les terrains de l'ancien centre d'essais en vol. C'est un message que je fais passer, que tous les membres du bureau communautaire, que tout l'exécutif de l'agglomération fait passer le plus souvent possible auprès de tous les interlocuteurs. Nous avons besoin d'emploi local, nous n'avons pas besoin de davantage de logements, les transports sont insuffisants, sont déjà saturés, il faut les moyens pour éviter d'avoir des besoins de transports en plus et pour créer du développement économique local. C'est ce dont nous avons besoin pour la qualité de vie des habitants et c'est la vision que nous défendons.

Néanmoins, à ce stade on nous propose un an de prorogation du CRSD, il faut évidemment que nous puissions rentrer dans ce cadre.

Avez-vous des remarques ou des questions sur ce sujet ?

M. DECAUX : Sur l'historique, je partage ce que vous avez dit. Je pense que je ne suis pas pour rien dans le fait qu'on avait exclu dès le départ qu'il y ait des logements sur le site de l'ex base aérienne pour les raisons que vous avez évoquées d'ailleurs puisque Brétigny participe pour une bonne part au développement du logement et à la réalisation du PLH de l'agglomération, mais aussi pour des raisons de configuration parce qu'aujourd'hui, si l'on avait des élèves à scolariser qui habitent sur la base aérienne, je ne vois pas très bien où ils iraient, cela poserait aussi un problème.

J'avais donc plaidé à l'époque pour cette non présence de logements supplémentaires sur la base aérienne et pour le développement économique. Néanmoins si l'OIN devait voir le jour, plutôt qu'une position de refus comme ça a été le cas sur l'intercommunalité, je plaiderais pour engager des discussions parce qu'on sait que sur une OIN il y a des financements non négligeables de l'Etat à la clé et ce serait quand même dommage que l'OIN passe à nos frontières et qu'on ne soit pas dedans, mais aujourd'hui il n'y a pas de projet, et un concept d'OIN parmi d'autres car je crois qu'il y en a une trentaine qui a été évoquée et M. le Premier ministre a dit qu'il n'y aurait à la fin du processus qu'une vingtaine qui serait mise en place, 22 je crois, donc soyons attentifs ; mais je pense qu'il faut toujours avoir un peu d'ouverture au dialogue sur ces choses là afin de ne pas s'exclure des choses.

Ensuite, j'ai une question : est-ce la même délibération que celle votée hier soir au conseil communautaire ?

M. le Maire : Oui.

M. DECAUX : Souvent, dans ces délibérations qui sont votées à la fois par les villes et l'agglomération, elles sont votées dans les mêmes termes. Je ne pense pas que ce soit

tout à fait le cas ici, même si je n'ai pas de désaccord puisqu'on rappelle l'enveloppe de crédits alloués par l'Etat, ce n'était pas dans la délibération d'hier soir, alors est-ce qu'il ne peut pas y avoir un problème de forme qui se pose ?

Des problèmes de forme, il y en a, des problèmes d'orthographe aussi parce que les dispositions du contrat « demeure » il vaudrait mieux mettre « demeurent », et puis « tous les documents y afférant », je pense qu'on l'écrit avec un « a » à « afférant », mais pas « afférent ».

Ensuite, sur l'avenant au contrat, je pense qu'au moment où ça a été rédigé, l'Agence pour l'Economie en Essonne n'avait pas de président, aujourd'hui c'est Patrick Imbert qui est le président, je suppose que ce sera complété au moment de la signature.

M. CAMO : Juste deux petites remarques : à mon sens, là-dessus, il y a un problème de déficit démocratique parce que quand même, des collectivités y compris avec l'Etat il y a plus d'un an maintenant signent un document contractuel, avec un fort engagement, où l'on dégage pendant des mois un travail et des perspectives sur des projets extrêmement importants, développement économique et autre, aujourd'hui je suis assez sidéré par la position de l'Etat parce que ça veut dire qu'il remet en cause quelque part sa parole et y compris les actes produits par les élus du suffrage universel. Je pense qu'il y a vraiment un premier déficit démocratique, de respect des engagements pris.

Et deuxième chose : en même temps on est confrontés, je l'ai dit souvent ici, à un problème sur le logement. Il y a 6 millions de mal logés en France, on devrait construire 60.000 logements par an, on en fait à peine 30.000. Tout cela fait qu'il y a derrière des questions d'emploi, et bien sûr il faut bien se loger dans des conditions décentes, etc. Il y a cela aussi qui demeure au centre des débats.

Et puis troisième chose : un déficit démocratique ; nous étions tous à l'époque sur la même ligne sur ce contrat, cependant nous et les élus de notre sensibilité en avons souligné la fragilité, il fallait la conforter avec des dynamiques, de l'engagement, de l'engouement, etc, mais à l'époque on avait aussi dit que les choses se sont faites autrement qu'il y avait un déficit démocratique par rapport aux populations, où sont les gens dans ces discussions au niveau de l'Etat et au niveau de l'agglomération ? Il y a un problème sur comment on aborde les choses face aux citoyens de nos communes et des territoires concernés.

Je ne fais pas de propositions concrètes ce soir mais ce n'est pas l'avenant qui va régler l'ensemble des questions que j'ai soulevées, en même temps ça donne peut-être une respiration pour engager fortement auprès de l'Etat des réponses ou en tout cas des exigences de respect des engagements pris, tout en considérant en même temps que le contexte est celui que j'ai évoqué tout à l'heure et qu'il y a besoin de s'engager assez vite, même très vite, dans les projets qui ont été retenus dans ce CRSD.

A ce niveau du débat je m'arrêterai là mais je suis assez frappé par ces déficits démocratiques qui se font un peu par-dessus tout le monde, par-dessus les élus, par-dessus les citoyens, et je trouve cela assez dommage.

M. le Maire : Sur le problème de déficit démocratique et sur le respect de la parole donnée par l'Etat, je suis évidemment complètement d'accord avec vous. Personnellement je trouve cela scandaleux. Je crois que dans une situation où l'on a

besoin de clarté de la part de l'Etat, il y a une question de respect des institutions, si l'Etat ne respecte pas sa propre parole comment demander à nos concitoyens de la respecter ? Sur ce point-là, je crois qu'il n'y a pas une feuille de papier à cigarettes entre nous.

Sur la question du logement, je crois qu'effectivement il y a des besoins de logements de manière générale mais comme cela a été rappelé par les uns et les autres, nous construisons déjà beaucoup de logements à Brétigny et dans le Val d'Orge. Il ne s'agit pas de faire du logement pour du logement, il s'agit de construire des logements pour accueillir les gens dans de bonnes conditions, et pour toutes ces raisons que je ne vais pas complètement rappeler mais ce n'est pas ce qui était prévu, ce n'est pas dans de bonnes conditions, on en construit déjà beaucoup et ce n'est pas le bon chemin.

Par rapport à la question d'aborder ce sujet avec nos concitoyens, je peux dire assez simplement ma position : dans l'état de la discussion avec l'Etat, on est clairement dans une négociation et un rapport de forces sur quel cap à tenir. Mais sur des sujets essentiels, à savoir en gros développement économique ou logement, et sur qui décide, est-ce un grand ensemble autour d'Evry puisque quelque part, c'est aussi la reconstruction d'un périmètre d'influence d'Evry ? On est sur des questions vraiment de fond et soyons clairs : ce n'est pas possible d'organiser une discussion avec les gens sur : Qu'est-ce qu'on aimerait faire dans les détails ? Parce que c'est une discussion qui est vaine dans la mesure où l'on n'est pas capable de la porter derrière. Aujourd'hui on pousse au maximum, on essaye de faire porter un certain nombre de choses que les gens ont dites, soit par l'intermédiaire de leurs représentants légitimement élus depuis plusieurs années sur la question du développement économique, soit parce que, et je ne vous le cache pas, à l'occasion de la campagne pour les élections départementales j'ai évoqué le sujet, j'ai posé la question de ce que pouvait être l'avenir des terrains de l'ancien centre d'essais en vol à la fois parce que ça me paraissait essentiel de le dire aux gens le plus tôt possible, et ensuite parce qu'en faisant cela je proposais une ligne politique qui était de dire : continuons sur la partie économique. Et je considère que dans une certaine mesure les votes qui se sont portés sur la candidature que je constituais avec **Sophia Rigaud** étaient une manière de légitimer cette ligne-là. C'est une composante du procédé démocratique.

Après, chaque fois qu'on peut organiser des discussions avec les citoyens, ça me paraît une bonne chose, mais je ne sais pas organiser des discussions sur ce sujet qui a du sens derrière parce que dans la discussion avec l'Etat, on est dans une discussion qui n'est absolument pas normale. Mais on essaye quand même d'avancer dans la lignée de ce qui a été légitimement décidé auparavant ; j'ai donné certains éléments, j'aurais pu parler aussi du travail qui est fait actuellement autour d'un plan guide pour poursuivre la réflexion sur les terrains de l'ancien centre d'essais en vol qui, j'espère, pourra être présentée bientôt.

Sur le sujet évoqué par M. Decaux, permettez-moi de dire que sur le Grand Evry, au final il pouvait y avoir des avis différents sur la méthode, comme j'avais pu l'expliquer à l'époque, nous avons d'ailleurs un débat de méthode M. Léonhardt et moi sur le sujet. Finalement, je crois que la méthode a bien fonctionné parce que le schéma auquel nous arrivons, avoir un rapprochement à partir du 1^{er} janvier prochain avec l'Arpajonnais, est un schéma beaucoup plus cohérent pour notre territoire, beaucoup plus souhaité par les habitants, et quelque part le résultat est probant.

Je ne sais pas s'il n'y avait pas d'autre manière d'obtenir le même résultat, je n'en suis pas sûr, en tout cas je crois que cette méthode n'a pas si mal fonctionné que ça.

Sur le fait d'avoir une discussion, oui effectivement la discussion continue parce que la politique de la chaise vide n'aurait pas de sens. Néanmoins, je ne vous cache pas que les discussions avec le Préfet, notamment sur la question de la cession des terrains qui est légitime légalement, qui a été validée, on pourrait très bien considérer qu'on ne continue pas la discussion tant que l'Etat n'a pas respecté sa parole, et pourtant il est bien nécessaire de la continuer tant qu'il y a un certain nombre de sujets sur lesquels il faut que nous avançons.

Enfin un dernier mot sur l'OIN : il y a certains dispositifs d'aides dans le cadre de l'OIN qui ne sont pas si formidables et extraordinaires que cela. Le dispositif d'aide aux maires bâtisseurs auxquels on donne un petit peu d'argent pour chaque logement construit, mais ce montant qui est accordé n'est pas du tout suffisant par rapport aux besoins d'investissements rendus nécessaires par de nouveaux logements. En revanche, je pense qu'il y a différents modes de développement de villes comme Evry, toujours ville ancienne et ville nouvelle, cité Préfecture, qui construisent toujours avec l'Etat. Imaginer un mode de développement sans l'Etat est pour elles quelque chose de difficile. Au contraire, ce n'est pas notre mode de construction à nous, ce n'est pas notre mode de développement économique. Et quand je vois l'impact négatif que les procédures administratives et les hésitations de l'Etat ont actuellement sur le développement des drones civils, on arrive à des conséquences très concrètes. Est-ce que les entreprises de construction de drones auront accès à la base ou pas, est-ce qu'on peut réussir à leur ouvrir les portes ? On n'est pas forcément sur un même mode de développement qui convienne à toutes les cultures des territoires.

Enfin un dernier mot sur la délibération : je ne sais pas si c'est exactement la même parce que l'on est censé autoriser le maire à... dans l'autre cas c'est autoriser le président de l'intercommunalité, mais enfin elles n'ont pas vocation à être très différentes, en tout cas on prend bonne note de vos remarques.

Abstentions :

Votes Contre :

Votes Pour : 33
adopté à l'unanimité

2/ Répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Mme BESNARD : Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal.

D'une manière générale, ce mécanisme consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

L'Etat a fixé en 2012 un objectif à 150 millions d'euros pour ce fonds. Le FPIC doit progressivement monter en charge et atteindre 2 % des ressources fiscales du secteur communal en 2016, soit plus d'un milliard d'euros.

Une fois le prélèvement ou le reversement calculé au niveau d'un ensemble intercommunal, celui-ci sera réparti entre l'EPCI et ses communes membres en deux temps :

- dans un premier temps entre l'EPCI d'une part et l'ensemble de ses communes membres d'autre part,

- dans un second temps entre les communes membres.

En ce qui concerne la commune de Brétigny-sur-Orge, la répartition « de droit commun » a été appliquée de 2012 à 2014. Ce nouveau prélèvement a connu l'évolution suivante :

Année	2012	2013	2014
Montant en €	35 135	77 666	124 681

Toutefois, par dérogation, l'organe délibérant de l'EPCI peut procéder à une répartition alternative. Comme prévu à travers son budget primitif 2015, la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge prévoit d'opter pour une répartition dite « libre » afin de prendre en charge l'intégralité du prélèvement (EPCI + villes membres) qui s'élève à 1 389 228 € pour l'année 2015.

Cette répartition dite « libre » n'est possible que si la délibération de l'EPCI, statuant à la majorité des 2/3, concorde avec les délibérations de l'ensemble des communes membres.

Aussi, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir délibérer sur l'acceptation de cette répartition pour l'année 2015.

Abstentions : 0
Votes Contre : 0
Votes Pour : 33
adopté à l'unanimité

3 à 5 - Budget ville / Exercice 2014- Compte administratif - Compte de gestion –Affectation du résultat

Mme BESNARD : Le compte administratif retrace l'ensemble des écritures inscrites au bilan financier. Il présente les résultats de l'exécution du budget. Il est à rapprocher du Compte de Gestion qui présente la comptabilité tenue par le Receveur Municipal.

Pour l'exercice 2014, ces deux documents font ressortir les mêmes résultats, tels que présentés ci-après :

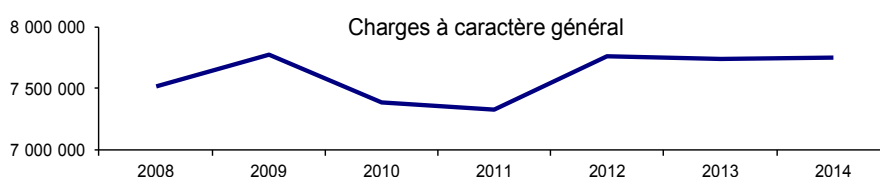
Compte Administratif	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		31 718,26	94 218,64		94 218,64	31 718,26
Opérations de l'exercice	30 803 160,29	36 814 788,58	18 033 519,78	12 057 848,51	48 836 680,07	48 872 637,09
<i>Totaux (hors restes à réaliser)</i>	<i>30 803 160,29</i>	<i>36 846 506,84</i>	<i>18 127 738,42</i>	<i>12 057 848,51</i>	<i>48 930 898,71</i>	<i>48 904 355,35</i>
Restes à réaliser			688 249,17	1 000 000,00	688 249,17	1 000 000,00
TOTAUX CUMULES (y compris restes à réaliser)	30 803 160,29	36 846 506,84	18 815 987,59	13 057 848,51	49 619 147,88	49 904 355,35
Résultats de clôture (y compris restes à réaliser)	6 043 346,55		-5 758 139,08		285 207,47	

Le résultat global de clôture s'établit à 285 207,47 €. Il est composé d'un excédent de fonctionnement de 6 043 346,55 € servant à financer un besoin en investissement de 5 758 139,08 €.

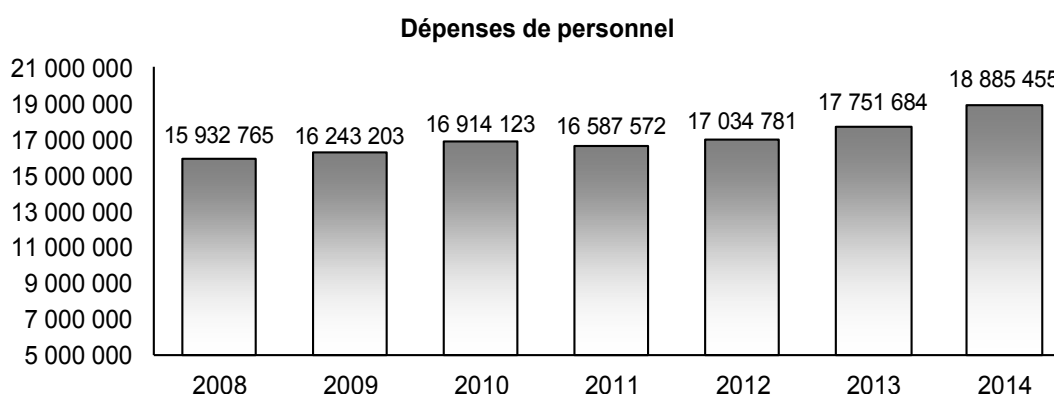
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

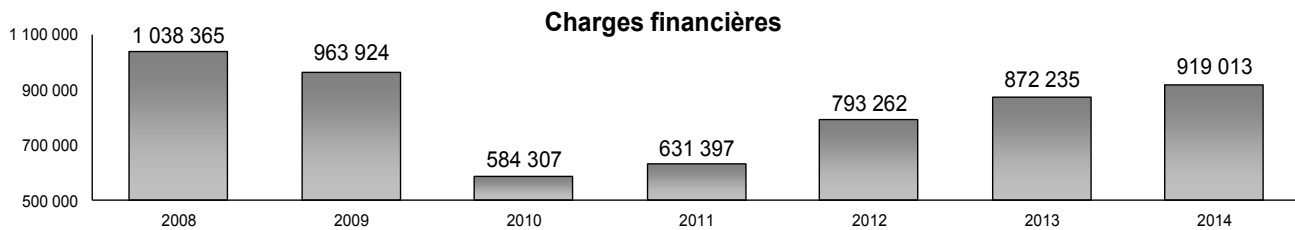
Au sein des dépenses de fonctionnement, les **charges à caractère général** se sont élevées en 2014 à **7 753 396 € (7 739 335 € en 2013)** soit une légère augmentation de 0,2%. Ces charges représentent 26,3% des dépenses réelles de fonctionnement.



es **dépenses de personnel** représentent **18 885 455 € en 2014 (17 751 684 € en 2013)** soit une augmentation de 6,4%. Cette augmentation s'explique principalement par l'effet GVT, les créations de postes 2014, la réforme des rythmes scolaires et dans une moindre mesure les ouvertures de classe en septembre 2014. Les dépenses de personnel **représentent 64,0% des dépenses réelles de fonctionnement.**



Les **charges financières** (intérêts de la dette) se sont élevées en 2014 à **919 013 € (872 235 € en 2013)** soit une augmentation de 5,4%. Cette augmentation est liée à la mobilisation de nouveaux emprunts sur l'année 2013, pour faire face aux dépenses du programme d'investissement, dont le remboursement des annuités (capital + intérêts) a débuté en 2014. **Elles représentent 3,1% des dépenses réelles de fonctionnement.**



Les **autres charges de gestion courante** (subventions, contingents obligatoires pour l'essentiel) s'établissent en 2014 à **1 575 645 €** (**1 560 383 €** en 2013) soit une hausse de 1,0%.

Les dépenses réelles de fonctionnement, de **29 499 790 €** en 2014, diminuent de - 0,6 % (**29 680 552 €** en 2013). Cette évolution intègre des dépenses exceptionnelles en 2013 (contentieux STOK France pour 1,5 M€ en 2013) qui ne sont pas reconduites en 2014. L'évolution est alors de +4,2 % après le retraitement comptable de ces dépenses exceptionnelles.

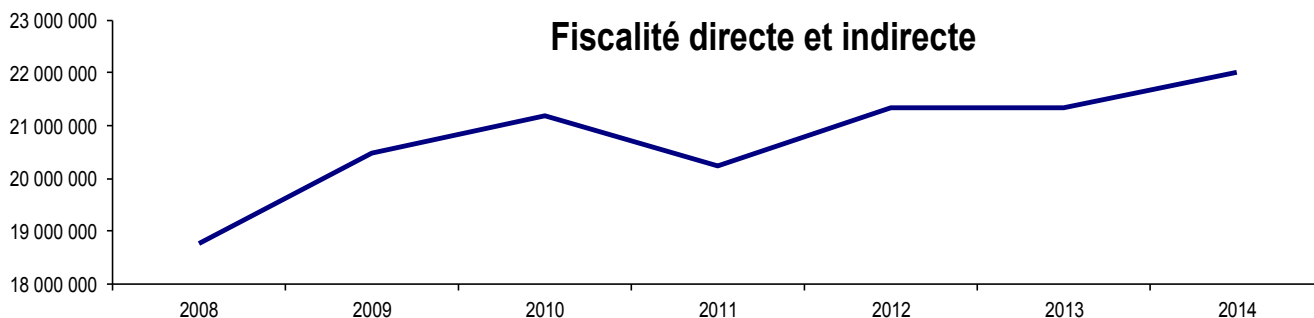
Recettes de fonctionnement

Les **atténuations de charges** sont des recettes liées principalement aux remboursements d'assurance pour les risques statutaires du personnel. Ces recettes s'établissent à **348 268 €** en 2014 contre **470 683 €** en 2013.

Les **produits des services** (recettes usagers) représentent 9,7% des recettes réelles de fonctionnement pour un montant de **3 552 871 €** en 2014 (**3 182 964 €** en 2013). Ce poste de recettes augmente de 11,6% et l'évolution s'explique par :

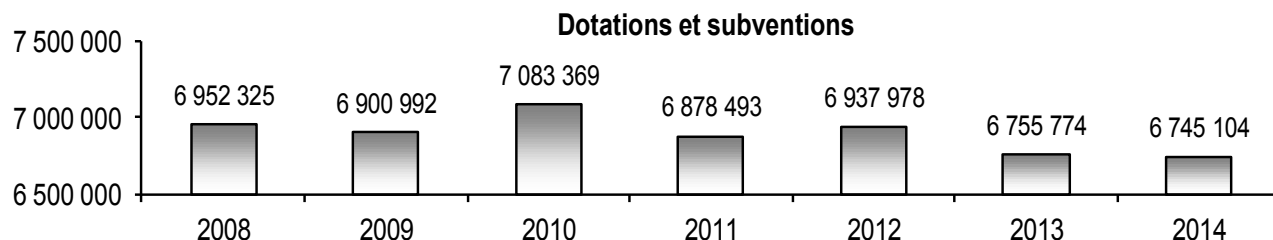
- l'augmentation annuelle de + 2% des tarifs,
- un décalage sur la comptabilisation des recettes provenant de la restauration scolaire (2013 sur 11 mois et 2014 sur 13 mois).

La **fiscalité directe** de la commune (taxes ménages), l'Attribution de Compensation (AC), la **fiscalité indirecte** et les droits de mutation représentent **59,9%** (idem en 2013) du total des recettes réelles de fonctionnement en 2014. Le montant constaté s'élève à **22 014 915 €** (**21 347 697 €** en 2013), soit une augmentation de +3,1% qui s'explique par la progression de 406 892 € du produit des 3 taxes (TH, TFB, TFNB) qui atteint 15,2 M€ et l'encaissement, pour la première fois en 2014, du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) pour 251 425 €.



Les **dotations et subventions** représentent 18,4 % des recettes réelles de fonctionnement pour un montant encaissé en 2014 de **6 745 104 €** (**6 755 774 €**

en 2013) soit une baisse de -0,2%. La quasi-stagnation résulte à la fois de la forte baisse des dotations versées par l'Etat (-240 437 €) et de la progression des subventions de la CAF pour le financement des structures d'accueil de la petite enfance (crèche familiale et multi-accueil).

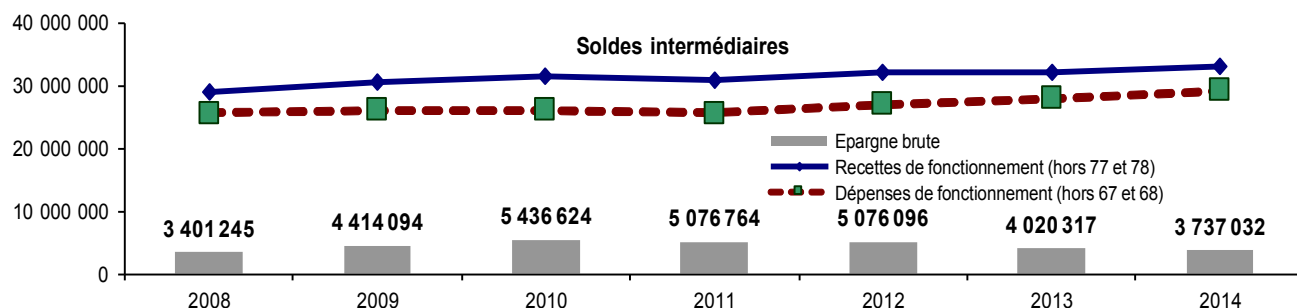


Les autres produits de gestion courante affichent un montant de **334 064 €** en 2014 (264 503 € en 2013). Ce poste de recettes est composé du produit des loyers, de la redevance EFFIA (parking) et de la participation des Fils de Madame GERAUD pour l'exploitation du Marché couvert (régularisation de 3 années en 2014).

Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées en **2014 à 36 741 825 €**. Par rapport à celles de 2013 (**35 614 291 €**), elles augmentent de +3,2%. Cette évolution prend en compte le versement partiel du bilan de clôture de la ZAC Maison Neuve (2 500 000 € en 2013 et 3 500 000 € en 2014) et la reprise de la provision de 1 M€ dans le cadre du contentieux STOK France en 2013. Ces volumes financiers se neutralisent et l'évolution obtenue après retraitement de ces recettes exceptionnelles est de + 3,0 %.

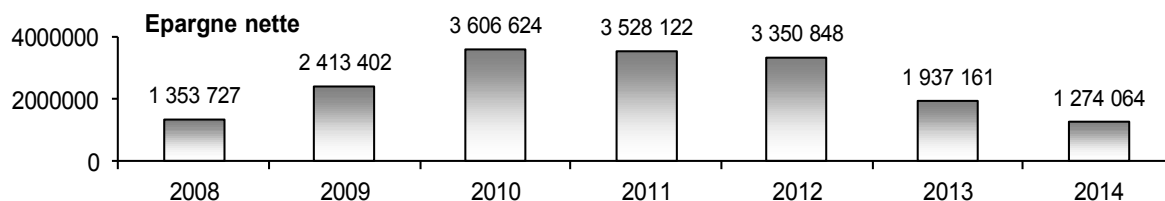
L'épargne brute

Le solde de la section de fonctionnement diminue fortement ces deux derniers exercices. Il s'élève à 7 242 034 € en 2014 (contre 5 933 739 € en 2013) soit une hausse de 22,0%. Cependant, hors mouvements exceptionnels (contentieux STOK France et bilan de clôture ZAC Maison Neuve), l'épargne brute qui se situait à plus de 5 M€ entre 2010 et 2012, diminue fortement et ne s'élève plus qu'à 3 737 032 € en 2014.



L'épargne nette

Après remboursement du capital de l'emprunt, l'épargne nette (hors mouvements exceptionnels) pour **l'année 2014 s'élève à 1,3 M€**.

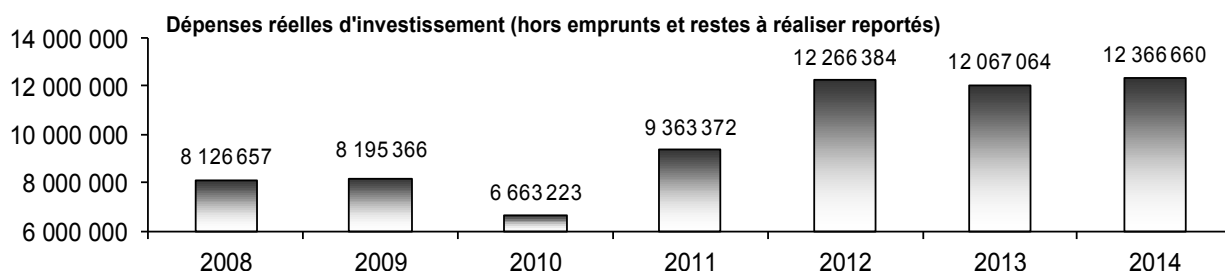


SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

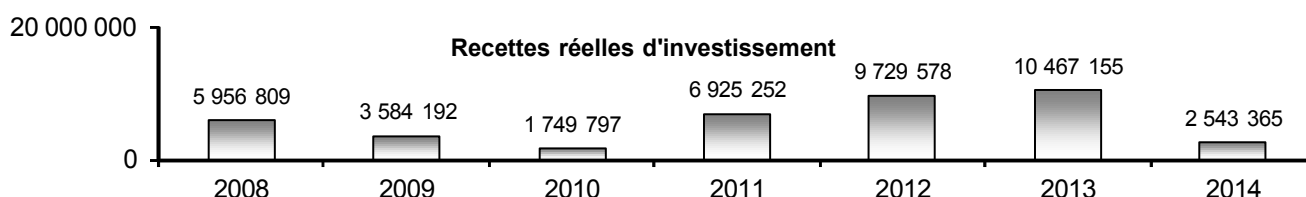
Les **dépenses réelles d'investissement y compris le remboursement du capital de l'emprunt (hors restes à réaliser reportés)**, se sont élevées à **14 833 141 €** en 2014 (14 151 280 € en 2013).

Le remboursement en capital de la dette s'établit à **2 462 968 €** pour l'année 2014 (2 083 156 € en 2013). L'augmentation est liée aux nouveaux emprunts mobilisés sur la période 2011-2013 (19 M€) pour financer le programme d'investissement.



Recettes d'investissement

Les **recettes réelles d'investissement**, hors restes à réaliser reportés et excédents de fonctionnement capitalisés, encaissées en **2014 s'élèvent à 2 543 365 €** (10 467 155 € en 2013).



Les **dotations** (dont FCTVA) et fonds divers (TLE, TA, ...) encaissées en 2014 s'élèvent à **2 148 508 €** (3 249 987 € en 2013). La diminution entre les deux années résulte d'un décalage d'encaissement de FCTVA, l'année 2012 a été encaissée sur l'année 2013.

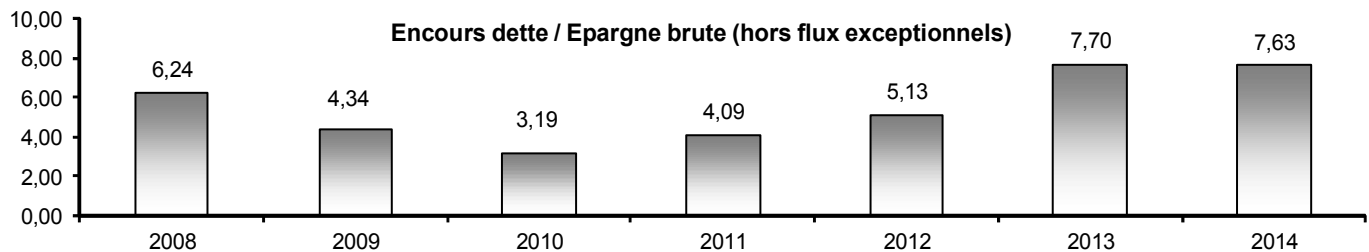
Les **subventions** d'investissement reçues en 2014 s'élèvent à **321 053 €** (217 928 € en 2013).

ENDETTEMENT DE LA VILLE

L'encours de la dette s'établit à **28 501 500 € au 31 décembre 2014** (30 964 468 € au 31 décembre 2013). L'encours de dette a diminué de manière mécanique

entre 2013 et 2014 en raison de l'absence de nouveaux emprunts en 2014 et du remboursement en capital de 2,5 M€ sur cette même année.

Le ratio de remboursement de la dette est de 3,9 années en 2014 contre 5,2 années en 2013. En neutralisant les flux exceptionnels (contentieux STOK France et bilan de clôture ZAC Maison Neuve), **ce ratio est stable entre 2013 et 2014, il est de 7,7 années.**



La dette par habitant est de 1 152 € contre 1 092 € pour les communes de même strate en 2013.

Le stock de dette est constitué à 2/3 d'emprunts adossés à des taux fixes.

3 / Vote sur l'approbation du compte de gestion – budget principal :

Abstentions : 0
Votes Contre : 0
Votes Pour : 33
adopté à l'unanimité

4/Vote du compte administratif – budget principal

M. DECAUX : Ce compte administratif qui est le bilan financier de la ville présente les résultats de l'exercice et retrace l'intégralité des réalisations effectives en recettes et en dépenses. Il comporte évidemment cette année une particularité puisqu'il est le nôtre pour une part relativement modeste, trois mois, et le vôtre pour l'essentiel, les neuf mois de l'année 2014.

Mes observations porteront sur quelques points majeurs qui illustrent, me semble-t-il, le décalage qu'il y a parfois entre ce que vous dites sur les finances de la ville et la réalité des éléments chiffrés. Votre discours est connu : nous aurions été trop dépensiers en matière de fonctionnement et vous vous faites fort de maîtriser ces charges de fonctionnement ; nous aurions d'autre part trop investi et ainsi obéré l'avenir en raison des charges financières liées au remboursement des emprunts et des intérêts de la dette.

Alors que disent les comptes ? Comparons d'abord les évolutions entre le compte administratif 2013 et le compte administratif 2014 en fonctionnement, je précise que tous les chiffres, pas très nombreux d'ailleurs, que je vais citer sont ceux qui figurent dans les rapports de synthèse des deux exercices concernés.

Pour 2013, dépenses : 30,7 M€ ; recettes : 35,8 M€ ; excédent de fonctionnement : 5,1 M€. Pour 2014, dépenses : 30,8 M€ (donc équivalent), recettes : 36,8 M€,

excédent de fonctionnement : 6 M€ de plus. Donc, alors que les dépenses sont équivalentes, ce sont de meilleures recettes en 2014 qui viennent abonder l'excédent pour 1 M€.

Allons voir un peu plus dans le détail : sur les charges à caractère général, dont vous nous avez souvent parlé, en 2013 elles avaient baissé de 0,3%, elles constituaient 26,1% des dépenses réelles de fonctionnement ; en 2014, la tendance s'inverse puisqu'elles augmentent de 0,2% et elles constituent désormais 26,3% des dépenses réelles de fonctionnement.

Sur les dépenses de personnel qui sont un poste important, elles ont augmenté de 4,2% en 2013 et représentaient 52,8% des dépenses réelles de fonctionnement, on connaît les raisons : c'était la contractualisation notamment des emplois d'avenir, en partie aidés par l'Etat d'ailleurs ; la titularisation d'agents contractuels qui avaient fait valoir leurs droits dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire ; et des recrutements de personnels pour la nouvelle école Aimé Césaire.

En 2014, ces mêmes dépenses de personnel augmentent, cela vient d'être dit, de 6,4%, et représentent désormais 64% des dépenses réelles de fonctionnement en raison notamment de la réforme des rythmes scolaires et d'ouvertures de classes.

J'en viens sur l'autre aspect que vous évoquiez : les charges financières. En répétant que nos investissements étaient trop élevés, vous avez me semble-t-il trop souvent fait semblant d'ignorer que contrairement au fonctionnement, les investissements ne sont pas linéaires dans le temps, les dépenses d'investissement connaissent des pointes ou des creux en fonction de l'avancement et de l'aboutissement des projets.

Alors quels sont les chiffres ? En 2014, les intérêts de la dette augmentent effectivement de 46.000 € et le remboursement en capital de 379.000 €. Cette augmentation et là je cite le rapport de synthèse étant liée aux nouveaux emprunts mobilisés sur la période 2011 – 2013 pour financer le programme d'investissement, notamment l'école Aimé Césaire. Mais pour une bonne compréhension des tendances de fond, il faut préciser qu'on sait d'ores et déjà qu'après ce pic de 2014, les charges financières baisseront en 2015 de 300.000 €, remboursement en capital et intérêts, comme cela a été indiqué dans le budget que nous avons examiné en avril dernier. Preuve s'il en était besoin que notre gestion de l'endettement était parfaitement maîtrisée sur sa durée. Cette tendance est d'ailleurs confirmée par la baisse de l'encours de la dette qui passe de 30,9 M€ en 2013 à 28,5 M€ en 2014.

Donc à la lumière de ces quelques éléments significatifs du compte administratif, je voudrais en conclusion vous dire que dans le contexte déjà ancien des baisses de dotations de l'Etat, la gestion des finances d'une collectivité comme la nôtre n'est pas aisée, personne ne le conteste. C'est sans doute difficile pour vous mais ça l'était tout autant pour nous. Permettez-moi de dire que la bonne gestion n'a pas démarré avec vous, pendant les deux mandats précédents, les finances de cette ville ont été bien tenues, avec la fierté collective d'avoir offert des services, des prestations et de nouveaux équipements de qualité aux Brétignolais. Pour demain, je ne souhaite pas que la saine gestion soit le seul horizon pour notre ville, il faut trouver la juste mesure avec le maintien de services municipaux dont les Brétignolais ont rudement besoin, notamment les plus fragiles, et avec la réalisation

d'investissements qui préparent l'avenir et contribuent à soutenir l'emploi. Je vous remercie.

M. le Maire : D'autres interventions sur le sujet avant que je réagisse ?

Je vais insister sur quelques éléments, je ne vais pas forcément les reprendre tous : d'abord pour les dépenses de personnel, soyons bien clairs : les dépenses de personnel, je mets de côté les rythmes scolaires, sont notamment l'effet en année pleine des mesures que vous aviez décidées en 2013, qui avaient un impact partiel pour 2013 un effet en année pleine en 2014. Sur l'augmentation de ces dépenses de personnel, on a créé un poste de manager du commerce qui est arrivé au mois de septembre et donc l'impact sur les dépenses de personnel est extrêmement modeste. Donc cette augmentation des charges en 2014, même si vous dites que ce compte administratif, vous n'en êtes responsables que pour une partie modeste, c'est l'effet d'entraînement des décisions précédentes.

Sur la question des investissements, il y a des pics et puis il y a des moments de creux. Je ne mets pas en cause cela. Nous avons dit depuis longtemps et qui a été aussi confirmé par l'audit, c'est que la ville a trop investi ces dernières années par rapport à ses moyens. Nous étions sur une période de pic, depuis 2012, 2013, 2014, à chaque fois cela faisait plus de 12 M€ de dépenses réelles d'investissements, on était sur une période de pic très longue, qui s'est traduite d'ailleurs par une augmentation de la dette très importante de 17 à 30 M€.

Alors au-delà du fait que certaines dépenses d'investissement, je ne reviens pas sur des sujets comme Aimé Césaire qui était beaucoup trop cher. On a besoin d'une école, bien sûr, mais une école à ce prix là, je ne le crois pas. D'ailleurs les malfaçons, les coûts que ça a induits aujourd'hui sont un facteur très important de préoccupation pour nous, cette école était hors de prix, elle était au-dessus des moyens de la ville, je pense qu'il faut le dire clairement.

Après, on peut se faire plaisir et dire qu'il faut des investissements, oui sauf qu'après, derrière, ce sont les Brétignolais qui doivent payer ces dépenses, et je crois qu'avec ces montants là on aurait pu utiliser bien mieux l'argent public. Alors effectivement il y a des pics, vous avez créé un pic, un pic qui a duré pendant longtemps, pendant plusieurs années, maintenant il va falloir gérer un creux en termes d'investissements ; il va falloir effectivement qu'on investisse moins parce que nous ne pouvons pas continuer sur ce rythme là, et comme vous le savez, quand une ville croît en termes de population, cela crée un déséquilibre de trésorerie car de manière générale, les investissements doivent être faits immédiatement afin d'accueillir la population et en revanche, les recettes financières interviennent dans la durée par l'augmentation de la fiscalité. Je dis cela sans évidemment insister sur la question de la mixité sociale et de la répartition de la population parmi les nouveaux logements construits, mais se pose évidemment la question des exonérations d'impôts qui peuvent être liées. Je crois que pour ces nouveaux projets il faut bien évidemment que nous ayons une mixité de la population.

Donc là-dessus, il ne faut pas se raconter d'histoires : il y a eu un rythme d'investissements extrêmement élevé, la dette a augmenté, on ne peut pas continuer sur ce rythme-là. C'est l'analyse qui a été faite par le cabinet Deloitte et je ne fais que redire des choses que j'ai déjà dites là-dessus, et je ne vais pas

insister sur des points que vous avez déjà évoqués, M. Decaux, il se trouve qu'au-delà de ça, et vous n'y êtes évidemment pour rien, le Premier ministre a durci les situations financières des collectivités locales en demandant ce plan de réduction des dotations qui, je le rappelle, se traduit par une baisse de 500.000 € supplémentaires chaque année en 2015, 2016, 2017, il y a effectivement une baisse de dotations qui apparaissait déjà, Cécile Besnard l'a rappelé, pour l'année 2014, de 240.000 €, et là on est à 500.000 € de baisse additionnelle en 2015, 500.000 € de baisse en 2016 et idem en 2017, alors effectivement la trajectoire des finances de la commune n'était pas tenable, et pour la suite ce sera encore plus difficile encore.

Un mot sur le seuil de 30 M€ : je ne suis pas sûr que l'on puisse se féliciter que l'endettement soit passé en-dessous de 30 M€ à la fin de l'année, et il y a deux raisons par rapport à cela : la première est qu'effectivement nous avons ralenti très fortement toutes les dépenses d'investissement, la deuxième est que la gestion financière a cherché à être au plus juste et a été trop juste, tellement juste que la trésorerie était difficile en début d'année. Il y a un effet presque en trompe l'œil par rapport à cela et la dette n'aurait pas dû descendre en dessous de 30 M€ si tout avait été optimisé.

Je note qu'en 2014 il y a une stabilité de l'endettement par rapport à des années où la dette était de 17 M€ en 2010. Si vous voulez vous féliciter de la gestion passée, c'est votre liberté, si vous voulez insister sur le fait que vous avez fait des choses avec cet argent, sans doute, si vous voulez dire que cet argent a été le mieux utilisé, je ne le crois pas, notamment pour des projets comme Aimé Césaire, maintenant je ne dis pas que les choses étaient extrêmement faciles dans votre situation, je dis juste que maintenant nous héritons de cette situation qui est durcie encore par les mesures du Gouvernement, qu'en responsabilité nous allons chercher à faire le mieux possible pour la commune, pour les Brétignolais, à la fois en respectant cette exigence de bonne gestion parce que je vous rappelle que si l'épargne nette devient négative, nous risquons d'être sous tutelle, nous n'avons pas le droit de présenter des comptes négatifs, c'est une obligation pour les communes et évidemment cette exigence de bonne gestion, nous allons chercher à la mettre en œuvre à la fois en développant des projets pour les Brétignolais, en maintenant un niveau de solidarité acceptable, possible, vu le contexte financier de la commune.

Je vous rappelle qu'à ce sujet nous avons lancé six chantiers qui sont des chantiers de travail sur lesquels on ne se précipite pas, on essaye d'avancer avec mesure parce qu'il ne s'agit absolument pas de sabrer ou d'y aller à la serpe, je pense notamment aux chantiers sur les dépenses de personnel qui est un sujet de réflexion mais il ne s'agit évidemment pas que le personnel soit la première variable d'ajustement pour ce genre de chose et donc nous essayons d'avancer dans tous les domaines pour rétablir une trajectoire soutenable pour les finances de la commune.

(Monsieur Nicolas MÉARY et Monsieur Bernard DECAUX ne prennent pas part au vote)

Abstentions : 0

Votes Contre : 7 (Mesdames GARRIC, DAENINCK, AFONSO MACHADO, PETIT, Messieurs MONCEL, CAMO, GUSTAVE)

Votes Pour : 24

adopté à la majorité

5/ Affectation des résultats – budget principal :

Abstentions : 8
Votes Contre :
Votes Pour : 25
adopté à l'unanimité

6/ Compte rendu annuel 2013 de la SORGEM – Bilan :

M. JOUIN : le capital social de la SORGEM, au 31 décembre 2013, s'élevait à 1 078 000 € (identique à celui du 31 décembre 2012).

La SORGEM étant une SEM d'aménagement, notons que la superposition de différentes opérations, qui se situent à un stade variable d'avancement, induit de très fortes variations d'une année à l'autre et toute analyse doit tenir compte de ce caractère non homogène des données financières.

Le total du bilan pour l'exercice 2013 est de 57,2 M€ dont 36 692 € de résultat sur l'exercice comptable (en 2012 il s'établissait à 45,8 M€ dont 53 705 € de résultat).

LE COMPTE DE RESULTAT

✓ Les produits et les charges d'exploitation :

Compte de résultat	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013
Charges d'exploitation	15 135 711	13 348 051	26 810 022	24 893 579	35 092 720
Produits d'exploitation	15 218 333	13 381 828	26 795 654	24 920 039	35 105 648
Résultat d'exploitation	82 622	33 777	-14 368	26 460	12 928

Le **résultat d'exploitation**, y compris le bénéfice attribué, s'établit à **12 928 €** en 2013 (26 460 € en 2012).

✓ Les produits et les charges financières :

Compte de résultat	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013
Charges financières	18 866	18 535	15 174	0	0
Produits financiers	92 941	45 128	75 180	32 763	26 369
Résultat financier	74 075	26 593	60 006	32 763	26 369

Le **résultat financier** fait apparaître un excédent de **26 369 €** en 2013 (32 763 € en 2012).

✓ Les produits et les charges exceptionnelles :

Compte de résultat	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013
Charges exceptionnelles	217	0	0	11 416	3 270
Produits exceptionnels	34 619	31 994	32 794	5 898	0
Résultat exceptionnel	34 402	31 994	32 794	-5 518	-3 270

Le **résultat exceptionnel** s'élève à **- 3 270 €** en 2013 (- 5 518 € en 2012).

✓ Le résultat net comptable :

Compte de résultat	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013
Impôts sur les bénéfices (crédit d'impôt)	0	0	0	0	-664
Total charges	15 153 728	13 366 586	26 825 196	24 904 995	35 095 326
Total produits	15 345 893	13 458 950	26 903 628	24 958 700	35 132 017
Bénéfice ou perte	192 165	92 364	78 432	53 705	36 691

Au total, **le résultat net comptable** 2013 fait apparaître un bénéfice (après impôts, amortissements et provisions) de **36 691 €** (53 705 € en 2012).

✓ Le chiffre d'affaires :

	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013
Chiffre d'affaires	10 163 171	12 044 124	25 895 040	17 475 713	16 908 937

Le **chiffre d'affaires** s'est élevé à **16 908 937 €** en 2013. Il se décompose entre les ventes de terrains pour 73% (92% en 2012) et les prestations de services 27% (8% en 2012).

LE BILAN

✓ L'état des dettes :

	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013
Dettes (passif)	39 822 865	36 834 159	35 849 817	39 135 500	49 615 370

L'état des dettes de la SORGEM fait apparaître un total de **49,6 M€** (39,1 M€ en 2012).

Par ailleurs, la SORGEM bénéficie de la part de la Ville de Brétigny-sur-Orge d'une **garantie de 3 emprunts** dont le capital restant dû au 31/12/2013 s'élève à **8,0 M€** (2 emprunts garantis à 80 % et 1 emprunt garanti à 60 %).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le présent rapport d'activité ainsi que les comptes, certifiés par un commissaire aux comptes, de la SORGEM.

(Monsieur Bernard DECAUX ne prend pas part au vote).

M. le Maire : Juste un mot complémentaire à tout ce qui a été dit : permettez-moi de signaler qu'il y a eu entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013 une augmentation forte de l'endettement de la SORGEM traduisant un ralentissement des ventes pendant cette période, donc déjà pendant l'année 2013. La dette était relativement stable les années précédentes et là il y a une augmentation de l'endettement.

Abstentions :

Votes Contre :

Votes Pour : 32

adopté à l'unanimité

7/ Demande de garantie d'emprunt pour la construction de 73 logements sociaux, un centre médical et un centre dentaire situés dans le secteur du Bois de Châtres (I3F) - Annule et remplace la délibération n°2015044.

Mme BESNARD : La commune de Brétigny-sur-Orge a délibéré le 21 mai 2015 pour octroyer sa garantie sur un emprunt contracté par I3F auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Cependant, le contrat de prêt n'a pas été joint en annexe de la délibération ce qui ne permet l'instruction de la garantie par la Caisse des dépôts et consignations.

Aussi, il convient de délibérer de nouveau en tenant compte des exigences de formalité de la Caisse des dépôts et consignations.

Dans le cadre de la construction de 73 logements sociaux, un centre médical et un centre dentaire situés dans le secteur du Bois de Châtres, I3F a obtenu de la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt (avec 4 lignes) pour un montant maximum de 8 517 000 € qui ne pourra être contracté qu'à la condition que la commune octroie sa garantie pour l'intégralité de l'emprunt.

Les caractéristiques de l'emprunt sont les suivantes :

Caractéristique de la ligne du prêt	PLAI	PLAI Foncier	PLUS	PLUS Foncier
Montant de la ligne du prêt	1 124 000	356 000	5 517 000	1 520 000
Durée du prêt	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
Périodicité des échéances	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Index	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur Index	-0,20%	-0,20%	0,60%	0,60%
Quotité garantie	100%	100%	100%	100%

Les conditions de garantie prévues au contrat sont les suivantes :

Le garant du prêt s'engage, pendant toute la durée du prêt, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes sommes contractuellement dues ou devenues exigibles, à en effectuer le paiement en ses lieux et place et sur simple demande du prêteur, sans pouvoir exiger que celui-ci discute au préalable les biens de l'emprunteur défaillant.

En contrepartie de cette garantie d'emprunt, I3F propose 15 logements en réservation. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et Consignations et l'emprunteur pour y apporter la garantie de la commune.

Abstentions :

Votes Contre :

Votes Pour : 33

adopté à l'unanimité

8/ Détermination du mode de calcul du quotient familial :

Madame BESNARD : L'égalité d'accès des usagers aux services publics constitue une priorité pour la municipalité.

Aussi, conformément aux recommandations de l'audit et pour faire face à la baisse des dotations de l'État, la municipalité s'est engagée dans un travail d'analyse et de réflexion portant sur la tarification de ses services, afin de bénéficier d'une meilleure

visibilité et proposer un tarif adapté au regard de ce que coûtent réellement ces services à la commune, et un effort justement réparti selon les revenus des familles. Le système actuel de fixation du tarif est déterminé sur la base des ressources de la famille au regard du nombre de personnes qui la compose. Deux systèmes de fixation du tarif sont actuellement utilisés, un basé sur le quotient familial (périscolaire, extrascolaire,...) et un basé sur le revenu (restauration scolaire). Ces deux systèmes génèrent une incompréhension de la part des usagers qui perdent en visibilité.

Afin de déterminer les ressources de la famille pour les services qu'elle propose et dont le tarif n'est pas forfaitaire, la municipalité propose d'harmoniser les méthodes et d'adopter **le quotient familial qui constitue le mode de calcul le plus juste.**

Le quotient familial (QF) est obtenu en divisant l'ensemble des ressources mensuelles de la famille par le nombre de parts.

La municipalité souhaite maintenir le principe du taux d'effort qui permet aux familles, situées entre une borne minimale et maximale, de bénéficier d'un tarif linéaire et progressif afin d'éviter les effets de seuil.

Pour les familles les plus démunies, la municipalité souhaite créer un « tarif solidaire » qui est inférieur au tarif minimum.

Pour les familles non-Brétignolaises, la municipalité souhaite maintenir le « tarif extérieur » qui ne peut toutefois pas dépasser le coût de revient.

Aussi, et quel que soit le tarif qui sera appliqué aux familles Brétignolaises, aucune ne paiera la totalité du coût du service, car pour chaque prestation, la ville prend à sa charge une part de celle-ci.

M. le Maire : Je vais ajouter quelques éléments complémentaires sur ce sujet essentiel : Comme cela a été rappelé, la question de la tarification est un des six chantiers que nous avons ouverts pour le redressement des finances de la commune. Je rappelle pour mémoire les principaux autres : les dépenses d'investissement, les charges à caractère général, les dépenses de personnel, les subventions aux associations, la recherche d'optimisation des subventions reçues.

Ce chantier va se traduire par plusieurs éléments : d'abord une question sur le quotient familial, et un certain nombre de décisions qui vont être prises d'une manière officielle dans les jours qui viennent, néanmoins je vais vous en dire quelques mots dès aujourd'hui pour la pertinence de la discussion que nous allons avoir.

La question de fond aujourd'hui est de savoir quelle est la part d'un service municipal qui peut être payée par le contribuable et celle qui peut être payée par l'utilisateur. C'est la question que se posent toutes les communes partout en France car toutes les communes se retrouvent dans une situation difficile en matière financière. Nous, et c'était un engagement fort de notre campagne, nous avons pris l'engagement de ne pas augmenter les impôts. C'est un cadre que nous fixons et c'est pour cela que les six chantiers s'attachent à toutes les questions autres que celle-ci.

Il y a un certain nombre d'objectifs qui ont présidé à notre réflexion sur la question de la tarification : d'abord une question de simplification, de lisibilité, et là-dessus le quotient familial est quelque chose d'extrêmement utile, je vais vous donner un exemple : sur la question de la restauration scolaire, avant les tarifs ressemblaient à

ça (M. le Maire montre un tableau), en passant au quotient familial ils ressembleront à ça (tableau), c'est-à-dire une règle qui s'appuie tout simplement sur un quotient familial calculé comme Cécile Besnard l'a rappelé comme étant le revenu divisé par le nombre de parts, le nombre de parts étant égal à deux pour les parents plus une par enfant.

Première chose : avoir une simplicité, une simplification tout simplement aussi pour que ce soit plus facile pour les gens de savoir combien ils vont payer, c'est une question qui est posée très régulièrement aux services municipaux et ce n'est pas complètement évident aujourd'hui de s'y retrouver.

Deuxième chose : avoir en tête un principe de réalité et se poser une question toute simple : quel est le coût de revient pour la commune d'un service ? Et avoir au moins cela comme référence.

Je reprends l'exemple de la restauration scolaire : le coût de revient pour la commune est de 8,25 € pour un repas, c'est l'estimation du coût, tout est pris en compte sauf les bâtiments, c'est à la fois le coût du repas et le coût du service et celui des fluides associés. Gardons cette référence de 8,25 € en tête, toute discussion sur la tarification doit être en lien aussi avec cette référence là. Cela veut donc dire que par rapport à ce quotient familial, je vous le dis tout de suite pour qu'il puisse y avoir une illustration de cette délibération sur le quotient familial, le tarif extérieur qui va être créé concernant la restauration scolaire sera de 8,25 €, pour les gens qui sont en dehors de Brétigny, donc qui ne contribuent pas à ce service là à travers la fiscalité, il sera donc de 8,25 €.

Ensuite il y a dans l'autre sens une question de solidarité. Le quotient familial tel que nous voulons l'instaurer va créer un tarif solidaire qui, dans le cas de la restauration scolaire, va même être plus faible que le tarif le plus faible actuel.

Ensuite il y a un autre principe qui est un principe de soutien aux familles, aux seniors, à la vitalité Brétignolaise, et donc nous continuerons évidemment. On ne va pas faire payer le coût de revient à tous les Brétignolais, ce n'est évidemment pas ça le sujet, si je prends le cas de la restauration scolaire toutes les familles d'une manière ou d'une autre feront l'objet d'une part de solidarité communale, donc paieront un prix qui sera inférieur au coût de revient.

Ensuite, il y a le principe d'équité. Il se traduit notamment par le fait de chercher à corriger les situations tarifaires les plus absurdes, par exemple dans la grille précédente les seuils augmentaient en fonction du nombre d'enfants, pour le premier enfant on augmentait de 350 € le revenu minimal, pour le deuxième enfant c'était 650 € en plus, ça peut se comprendre, et pour le troisième enfant c'était de nouveau 350 € en plus, et ensuite encore 350 € puis 650 €. C'étaient des situations extrêmement bizarres. Donc c'est une question d'équité même si, disons-le tout net, ce n'est jamais possible de faire quelque chose de parfait à ce sujet, c'est très facile de pointer des situations très compliquées, maintenant il faut toujours chercher à améliorer ce genre de chose.

Ensuite, le principe d'équité, il est dans le cœur même du quotient familial, c'est-à-dire tout simplement prendre en compte réellement le nombre d'enfants car dans la situation précédente, quand il y avait un nombre d'enfants plus élevé l'impact du nombre d'enfants était plus faible qu'avec un système de quotient familial,

concrètement les familles qui ont le plus d'enfants auront un quotient familial plus faible et donc un prix relativement plus faible que ce qu'elles auraient eu à prix égal dans le système actuel.

Le principe d'équité, c'est aussi le fait de dire que la participation de la commune ne doit pas être disproportionnée. La commune n'a pas vocation à payer 80% du coût d'un service pour des gens qui en ont les moyens, tout particulièrement quand ce service ne bénéficie qu'à quelques-uns. Là je ne parle pas de la restauration scolaire mais les exemples sont nombreux où la part communale était extrêmement élevée et honnêtement ne pouvait pas tenir. Je vais citer deux exemples : un premier exemple sur l'atelier Vitrail, jusqu'à présent la part payée par la commune sur le coût de l'atelier Vitrail était de 80%, ce n'est juste plus possible, cela correspondait à une dépense très importante et un travail est mené actuellement avec les membres de l'atelier pour trouver des solutions qui ramènent ce ratio à une proportion plus raisonnable, et disons-le tout net : la commune n'a pas vocation à payer 80% du coût d'une activité quand en plus les gens en ont les moyens. On peut se poser la question du niveau de solidarité qui doit être pris en compte mais je crois que là, il y a des exemples de gestion pas assez contrôlée sur le plan tarifaire.

Je vais prendre un autre exemple sur le portage des repas à domicile pour les seniors, on est sur une situation où le coût de revient du portage de repas à domicile est supérieur à 10 €, il est près de 11 €. Et le coût maximum qui était payé actuellement par les personnes bénéficiaires est de l'ordre de 5 €. Bien sûr qu'il doit y avoir une question de solidarité, néanmoins on ne peut pas être sur une proportion aussi faible et une part aussi importante prise en charge par la commune, surtout quand les gens en ont les moyens.

C'est quelque chose d'extrêmement important aussi sur la notion d'équité que de dire que la participation de la commune ne doit pas être disproportionnée. Et puis il y a un principe de partage des efforts : nous sommes bien sûr dans une situation où des efforts doivent se faire, et si la question de la tarification peut être un chantier dans le cadre du redressement des finances de la commune, de manière générale des efforts seront faits par tous, en tout cas par le plus grand nombre même si dans certains cas il pourrait y avoir une baisse modeste de certains tarifs parce que ça correspondrait à des situations individuelles particulièrement inéquitables, particulièrement difficiles, mais de manière générale des efforts seront demandés à tous les Brétignolais.

Pour préciser davantage sur la restauration scolaire, qui a vocation justement à illustrer ce mécanisme du quotient familial, l'objectif était aussi, au-delà du tarif extérieur fixé au niveau du coût de revient, 8,25 €, l'objectif était aussi de dire que ceux qui peuvent payer davantage payent davantage. Nous avons augmenté le coût maximal qui maintenant sera de 6,95 € alors qu'il était de 5,95 € précédemment. En revanche le niveau de quotient familial à partir duquel on paye le coût maximal sera un peu plus élevé ; parce que c'est une préoccupation que beaucoup de Brétignolais rencontraient, ils ne comprenaient pas et disaient : je ne comprends pas, je payais déjà le coût maximal alors que je ne suis pas dans une situation financière simple. Cela, c'est quelque chose qui en termes d'équité posait beaucoup de questions aux gens. Donc élargir la gamme de quotient familial, demander davantage à ceux qui le peuvent.

Et s'il s'agit de demander des efforts à tous, cette partie linéaire liée au quotient familial commencera à un montant un peu plus élevé, 1,50 € pour le coût minimum du repas, cela correspond à un quotient familial de 300 €. Un quotient familial de 1 500 € aura un prix maximum de 6,95 €. Et ce sera d'une manière linéaire entre les deux.

Par ailleurs, il y a un certain nombre de familles pour lesquelles la situation est vraiment très difficile. Nous avons choisi d'instaurer un tarif solidaire qui concernera les personnes dont le quotient familial est inférieur à 300 € et qui paieront encore un peu moins que le tarif actuel, ils paieront 0,95 €.

Voilà l'illustration de ce que ce mécanisme de quotient familial a vocation à donner, voici les premiers éléments sur les principes qui définiront la tarification et il y aura la décision du Maire qui sera prise dans les jours qui viennent pour acter ces éléments-là.

Voilà les quelques éléments complémentaires que je voulais évoquer. Y a-t-il des demandes de prise de parole à ce sujet, sachant qu'à l'issue du débat nous voterons sur la délibération spécifiquement du quotient familial qui est la seule délibération formellement proposée au conseil, mais il me paraissait important de vous donner des éléments sur ce que ça pouvait donner en termes de politique tarifaire.

Mme GARRIC : Merci pour ces éclairages parce que la délibération présentée est vraiment très succincte et apporte très peu d'éléments :

Un premier point sur la démarche et sur la méthode : Vous avez fait le choix de présenter cette délibération uniquement à la commission Finances, ce qui est quand même un peu surprenant puisque pour moi le quotient familial n'est pas qu'une affaire de finances mais un véritable choix politique pour plus de 2000 ménages et pour l'ensemble de la population. Si l'on élargit au troisième âge et aux populations qui utilisent les services municipaux, à mon sens cette délibération aurait dû être présentée à d'autres commissions en fonction de chacun des domaines. Du coup, je vais m'autoriser à poser quelques questions puisque je ne fais pas partie de la commission Finances.

Sur le périmètre, si j'ai bien compris, alors que ça n'était pas dit dans le rapport de synthèse, le périmètre d'application concerne bien l'ensemble des services offerts, que ce soit dans le domaine éducation/enfance, la restauration, le scolaire, l'extrascolaire, tous sont cités dans le rapport de synthèse, je suppose que cela concerne aussi les TAS et les colonies de vacances. Dans le domaine du troisième âge, vous l'avez cité, ce n'était pas non plus inscrit dans le rapport de synthèse, cela concerne le portage des repas à domicile et l'ensemble des activités, et pour le service jeunesse vous n'avez rien dit mais je suppose que le service jeunesse est également inclus dans le calcul de ce quotient familial.

Alors j'ai quand même quelques questions que je vais poser, et je vous propose de répondre au fil de l'eau...

M. le Maire : Première question technique : est-ce que tout le monde est concerné ? La réponse est non, la délibération concerne la création d'un type de tarif au quotient familial qui inclut un seuil minimal et un seuil maximal, à la fois en

termes de quotients et en termes de prix, qui inclut aussi la création d'un tarif solidaire et la création d'un tarif extérieur.

Après, en fonction des domaines, ce quotient sera appliqué ou non sachant que la fixation des tarifs est une décision du maire, il n'a pas vocation à être une délibération en Conseil municipal, c'est pour cela que sur cette question de formalisme, il n'y a pas vocation à détailler tous les tarifs, donc tous les tarifs ne seront pas forcément concernés par le quotient familial, par exemple les tarifs du cinéma ne seront pas soumis au quotient familial.

Mme GARRIC : Le cinéma, en effet, ce serait un peu compliqué d'arriver avec sa feuille d'impôt pour payer ses places de cinéma !

M. le Maire : C'est bien pour cela que je vous dis que ça ne le sera pas. Mais pour le reste, je vous propose de poser toutes vos questions et je répondrai à l'issue.

Mme GARRIC : Je suis un peu surprise par ce que vous dites sur la tarification qui ne concerne que le quotient familial car vous indiquez quand même dans la délibération le tarif solidaire mais vous n'indiquez pas les minimum et maximum. Vous dites qu'il y aura un minimum et un maximum, vous l'avez dit en séance mais ce n'est pas indiqué dans la délibération, donc on ne sait pas comment cela va évoluer dans le temps. Vous comprenez bien que sur cette histoire de quotient familial, finalement, quand on y réfléchit, le calcul du quotient familial est une chose, on prend en compte le nombre d'enfants, quelle que soit la façon dont on le prend en compte, on prend en compte un certain nombre d'éléments, bien sûr ça a son importance mais le plus important dans tout cela, c'est quand même le lien entre le quotient familial et le tarif. Un habitant de la ville a un revenu annuel de 50.000 €, combien va-t-il payer ? Celui qui a 30.000 €, combien va-t-il payer ? Au fond la lisibilité, vous savez, que ce soit dans un petit tableau ou un grand tableau, je ne suis pas sûre que ça motive les foules, par contre dire aux gens : aujourd'hui vous payez 4,50 €, demain vous payerez 6,95 €, je pense qu'ils comprennent relativement rapidement de quoi on leur parle. Pour avoir fait des commissions lorsque nous avons mis en place le tarif qui est aujourd'hui appliqué, nous avons rencontré un très grand nombre de parents, nous l'avons présenté à tous les conseils d'écoles, je peux vous assurer qu'au bout du compte il fallait surtout construire des exemples pour que chacun comprenne combien il payait dans le système antérieur et combien il allait payer dans le nouveau dispositif. C'est ce qui les intéresse.

D'ailleurs je suis étonnée que ce soir on n'ait pas eu quelques exemples de ce type. Cela nous aurait permis d'avoir un éclairage et de voir quelle est la population qui va être touchée, même si j'ai bien compris que ce sont les ménages qui vont avoir un quotient familial de 1500 qui allaient payer 6,95 et j'en dirai deux mots.

Vous indiquez dans votre rapport de synthèse que vous allez maintenir le tarif linéaire. Je trouve que c'est une bonne chose avec un minimum et un maximum. Vous avez dit que le minimum serait de 1,50 €, avec le tarif solidaire sur lequel j'ai quelques interrogations, et un maximum de 6,95 €. Je ne comprends pas bien, pour moi le tarif solidaire, qu'on peut qualifier de « solidaire », est le tarif minimum, pourquoi aller créer un tarif solidaire pour des familles qui sont en bas de la courbe ? Quand on est en bas de la courbe, me semble-t-il, on est déjà dans une situation difficile, donc je ne comprends pas sur quels critères il va être attribué : qui aura

droit à ce tarif solidaire, qui n'y aura pas droit ? Si vous dites que c'est au-dessous du quotient familial, 300, pourquoi alors votre courbe linéaire ne descend pas jusqu'à 300 dans ce cas-là en commençant à 0,95 ? Je ne comprends pas très bien la mécanique associée.

En plus, vous aurez l'occasion de le voir mais je vous laisse le découvrir vous-même, ce ne sont pas toujours les familles que l'on croit les plus en difficultés qui arrivent à des quotients familiaux très faibles, vous vous apercevrez au fil du temps que ce n'est pas toujours la réalité des choses. Vos adjoints en charge des affaires scolaires ou du troisième âge ont dû s'en apercevoir eux-mêmes parce qu'il y a des revenus plus ou moins déclarés... Enfin nous n'avons pas la visibilité que l'on devrait avoir. Donc question sur ce tarif solidaire.

Les familles qui vont payer le montant maximum, ce sont les familles au-dessus de 1500 €, j'ai noté les réponses que vous avez apportées mais pouvez-vous quand même nous donner quelques exemples, je pense que vous en avez, sur les catégories moyennes ? Par exemple une famille qui paye aujourd'hui 4,50 €, qui est donc dans les revenus moyens, combien paiera-t-elle demain ? Pouvez-vous nous donner quelques exemples concrets ?

J'ai d'autres questions : vous parlez des tarifs extérieurs, on n'avait pas le montant dans les documents que vous avez distribués, vous dites que ce sera 8,25 €, cette histoire des tarifs extérieurs est un vrai sujet et je ne vous cache pas que quand on y avait réfléchi, on avait tenté comme vous de faire payer aux familles résidentes hors commune ce tarif extérieur, on avait regardé les choses d'un peu plus près et je vais parler du périmètre scolaire parce que c'est principalement dans ce domaine là qu'on a des tarifs extérieurs : quels sont les enfants qui fréquentent nos restaurations et qui ne sont pas de la ville ? Il y a quelques restaurations scolaires mais ces enfants généralement ne fréquentent pas la restauration ni les activités périscolaires parce que ce sont souvent des familles qui ont demandé des dérogations, dont les grands-parents habitent sur la ville, et en général puisque les grands-parents assurent la garde de leurs petits-enfants, ils viennent les chercher à l'école, donc ce ne sont pas ceux-là qui sont concernés. En réalité, qui est concerné ? Ce sont les enfants d'enseignants puisque les enseignants, souvent pour faciliter leur organisation personnelle, demandent une dérogation pour scolariser leurs propres enfants dans les écoles de notre ville, et donc aux enseignants vous allez appliquer un tarif maximum de 8,25 €, c'était le barrage pour lequel nous n'avions pas appliqué ce tarif-là. C'est votre choix, je trouve que ce n'est pas fait pour favoriser l'organisation des enseignants de notre ville.

Ensuite, vous indiquez dans le premier paragraphe et vous l'avez redit clairement qu'en réalité l'objectif de cette refonte de la tarification et du quotient familial est clair : avoir plus de recettes ; à combien avez-vous évalué ces recettes complémentaires ? Et je pense que ce ne sont pas les quelques familles qui ont un quotient familial au-dessus de 1500 € qui vont remplir les caisses de façon extraordinaire, je pense que vous avez dû toucher à d'autres points de la courbe pour augmenter les recettes ?

Et sur le problème de la concertation, je voulais intervenir aussi mais je vous laisse répondre sur les points techniques.

M. le Maire : Je vous prie de poser toutes vos questions, Madame Garric.

Mme GARRIC : Si vous voulez. Sur la concertation, vous avez dit à de multiples reprises, et vous l'avez dit encore tout à l'heure à propos d'un autre sujet, que vous êtes très attachés au fait de consulter la population. Je ne suis pas certaine que ce sujet ait été évoqué en conseils d'écoles. Il a été énoncé mais pas mis en débat me semble-t-il, et à ma connaissance mais je ne sais pas tout je ne crois pas qu'il y ait eu des groupes de travail avec la population concernant cette refonte du quotient familial et cette nouvelle tarification. J'en ai fini.

M. MONCEL : J'acquiesce tout à fait à ce que je viens d'entendre concernant ma collègue et ce qu'elle vous a exposé, et j'aurais une question complémentaire : lorsque je regarde votre tarification, je vois qu'un enfant égale une part, très bien, qu'en est-il des familles qui sont en situation de handicap ? Y-a-t-il une aide particulière ? C'est une vraie question car bien souvent, quand on a un enfant en situation de handicap, il y a un parent sur deux qui ne travaille pas, et donc la famille se retrouve dans des conditions un peu difficiles.

Pour être plus concret, je dirais que beaucoup d'enfants en situation de handicap et qui se scolarisent sur notre ville sont souvent des enfants qui viennent de l'extérieur de Brétigny ; dans ces conditions, en complément de ce que vient de dire ma collègue, est-ce que ces enfants bénéficient eux aussi d'un tarif à la restauration qui est un tarif extérieur ?

M. DECAUX : Jean-Luc MONCEL vient de poser une question que je voulais aussi poser pour les enfants en situation de handicap qui sont scolarisés sur notre ville et qui sont assez nombreux, j'ai posé la question en commission Finances et il m'a été répondu que ne serait pas appliqué un tarif extérieur, je pense que vous allez nous le confirmer ?

Je crois que j'avais une autre question mais que j'ai oubliée, je me permettrai de relever la main si ça me revient.

M. le Maire : Un certain nombre d'éléments par rapport aux questions qui ont été soulevées et je vais commencer par la dernière :

Les enfants en situation de handicap scolarisés dans nos écoles viennent en effet souvent de l'extérieur, il a été décidé de ne pas appliquer le tarif extérieur à ces enfants parce qu'ils n'ont pas le choix.

Sur la question du tarif extérieur, la question de base est : quel accord peut être trouvé avec les communes dont les parents sont originaires d'autres communes ? Dans un certain nombre de cas il est possible de trouver un accord, cela vaut aussi bien pour la restauration scolaire que pour les frais d'école, avec la plupart des communes il y a un accord qui fait en sorte qu'un tarif plus raisonnable soit proposé aux parents, néanmoins soyons bien clairs : à la base, si les communes refusent absolument un accord, d'un point de vue fonctionnement démocratique, c'est d'abord aux parents concernés de remonter le sujet auprès de leur commune en disant que ce n'est pas normal, maintenant permettez-moi de considérer que de manière générale, il ne me paraît pas absurde que les impôts des Brétignolais correspondent à une solidarité qui s'exerce aux enfants des Brétignolais et de toutes les communes avec lesquelles nous avons un accord à ce sujet. Il n'y a pas de raison qu'à Brétigny on dise oui alors que les autres diraient non.

Dans ce genre de cas, il y a un certain nombre de cas particuliers à étudier, c'était le cas par exemple des CLIS (Classe de L'intégration Scolaire), il y en a peut-être d'autres, je ne suis pas en train de vous dire aujourd'hui que tous les élèves non CLIS se verront appliquer le tarif extérieur, je n'ai pas cela à l'esprit mais comme l'a dit Mme Garric, la question se posait d'acter aussi l'existence de ce tarif extérieur au niveau du coût de revient, c'est aussi une manière de faire en sorte que tout le monde ait en tête qu'un service public coûte quelque chose et dans un certain nombre de cas ce n'est pas illégitime que le tarif s'explique ; mais il ne s'agit pas d'avoir la main lourde sur ce plan là.

Pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, encore une fois le Conseil municipal a vocation à délibérer sur le principe du quotient familial, sur tout le reste c'est une décision du Maire, je donne quelques éléments pour éclairer la discussion et vous aurez sans doute l'occasion de réagir et de rebondir une fois que la décision municipale aura été prise sur les différents tarifs.

Je voudrais insister sur la question du quotient : bien sûr, il y a toujours manière et manière de prendre le nombre d'enfants. Permettez-moi deux remarques pour réagir à ce qu'a dit Mme GARRIC : il y avait déjà un système de type quotient familial qui existait pour tout ce qui était périscolaire, en revanche sur la restauration scolaire il n'y avait pas de quotient familial. Il y avait une prise en compte du nombre d'enfants avec des grilles différentes pour chaque situation familiale, c'est pour cela qu'il y a autant de lignes pour dire : deux parents – quatre enfants, deux parents-deux enfants, et la progression des lignes en fonction du nombre d'enfants était plus faible que pour un système classique de quotient familial. Donc en appliquant le quotient familial également à la restauration scolaire, nous faisons le choix de permettre aux familles les plus nombreuses de payer un peu moins comme c'est le cas dans tous les mécanismes de quotient familial. Effectivement il y a manière et manière de le faire et je crois que cette manière là est à la fois plus lisible et plus juste et plus compréhensible aussi parce que moi, ça m'interpelle de dire qu'au quatrième enfant, c'est un seuil de 350 € en plus alors que pour le troisième c'était 650 €, je ne sais pas du tout l'expliquer. Donc il y a manière et manière de faire.

Deuxième chose et vous auriez peut-être pu le relever, Mme Garric : il y a quelques mois, quand on a annoncé ces chantiers, vous nous disiez : vous allez remettre en cause le quotient familial ! Non, ce n'est pas du tout cela qu'on dit, vous nous avez fait un procès d'intention à l'époque, vous pourriez au moins reconnaître que l'on ne remet pas du tout en cause le quotient familial, il n'y a pas d'un côté les gentils qui auraient pensé au quotient familial et de l'autre ceux qui au contraire voulaient le remettre en cause, vous auriez pu le souligner Mme Garric. Donc acte.

Ce point là nous paraît important pour prendre en compte de la manière la plus juste possible les situations familiales et les capacités financières des familles Brétignolaises.

Ensuite, sur la question de qui fait des efforts, à peu près tout le monde fait des efforts. On demande des efforts importants à ceux qui peuvent en faire le plus mais après, tout le monde fait des efforts, sauf ceux dont le prix baisse par l'instauration de ce tarif solidaire, et sauf ceux pour qui la progressivité d'avant faisait qu'ils étaient très rapidement au tarif maximal. En augmentant la plage des revenus

concernés par le principe du quotient familial, certains verront peut-être apparaître une légère baisse, légère car le principe est que tout le monde fasse des efforts. Quand c'est une baisse, c'est simplement la correction d'une situation d'iniquité par rapport à d'autres, mais dans la situation actuelle, effectivement, c'est une augmentation générale du prix des repas, sauf encore une fois pour un petit nombre de personnes.

Sachant qu'il y avait une augmentation annuelle des prix, là on est sur des montants plus importants, à ce stade je ne sais pas encore vous dire quel sera le montant effectif, ce ne sera pas forcément pour la restauration scolaire mais pour d'autres services, cela dépend aussi beaucoup de qui fait appel ou pas. Il est impossible de dire dès maintenant quel sera le montant global d'augmentation, nous verrons à l'usage et notamment au compte administratif qui permettra de voir exactement quelle sera l'augmentation.

Sur la question du tarif solidaire, ce sont tout simplement les gens, en tout cas pour la restauration scolaire et le périscolaire, dont le quotient familial est strictement inférieur à 300 €. Ce sont les personnes qui bénéficieront du tarif solidaire.

Sur le principe, il nous est apparu important de dire que pour les personnes qui seront dans les situations les plus difficiles, il y aura un effort particulier de fait, et donc pas d'augmentation pour elles. C'est une légère baisse qui pour ces montants là n'est pas forcément anodine.

Quelques exemples : pour un couple avec deux enfants, le tarif maximum s'appliquera si l'ensemble des ressources atteint 6.000 € par mois, c'est au-delà de cela que s'appliquera le tarif maximum. Dans l'autre sens, le tarif minimum s'appliquera si l'ensemble des ressources est égal à 1 200 € par mois, et le tarif solidaire s'appliquera pour ceux dont l'ensemble des ressources ne dépasse pas 1200 € par mois. Il y aura un tarif médian au taux d'effort qui s'appliquera si l'ensemble des ressources est égal à 2 720 € par mois, ce sera la partie intermédiaire.

Sur des familles plus resserrées, avec un parent et un enfant par exemple, le tarif maximum s'appliquera si l'ensemble des ressources atteint 4500 € par mois, et le tarif minimum sera à 900 € par mois. Après, situation par situation, il y a plein de cas différents, je propose qu'on ne passe pas le conseil sur tous ces tarifs mais voilà quelques éléments par rapport à ces sujets.

Sur la question de la concertation, je vais prendre deux exemples : si on fait un groupe de travail sur la question du prix de la restauration scolaire, ça ne me paraît pas être le point le plus constructif comme discussion, si on demande aux gens : avez-vous envie de payer davantage ou avez-vous envie que d'autres payent moins ? La réponse sera généralement « non ». Il y a un certain nombre d'efforts à faire, c'est un point sur lequel nous sommes particulièrement transparents depuis le début, cela fait partie des chantiers qui ont été lancés, en revanche il y a des situations où la concertation se prête plus comme la question des services qui sont proposés aux seniors, il y a toute une diversité de services, et pour avoir l'avis des gens, un groupe de travail a été organisé pour avoir l'avis des Brétignolais sur les différents services proposés. Donc sur ce sujet, alors que rien ne nous y obligeait puisque ce n'est pas un sujet sur lequel il doit y avoir une discussion au sein du conseil. Cela fait l'objet des décisions du Maire, même si je pense que c'est

important que nous puissions en discuter dans le cadre de cette question du quotient. Chaque fois que cela nous est apparu constructif cette discussion a eu lieu pour éclairer la décision.

Voilà les quelques points clés. Il n'y aura pas d'application du quotient familial dans tous les domaines, il y a des domaines où ça ne s'y prête pas. J'ai cité les tarifs du cinéma mais on pourrait prendre d'autres domaines où ce sera un prix fixe. Néanmoins, il nous est apparu important d'homogénéiser la restauration scolaire et le périscolaire et les points sur lesquels un calcul était proposé.

Monsieur Decaux, est-ce que votre question vous est revenue ?

M. DECAUX : Dans les éléments que vous avez donnés, vous avez répondu aux quelques interrogations complémentaires que j'aurais pu avoir.

M. CAMO (hors micro, difficilement audible) : Juste une observation : je pense que les tarifs vont augmenter pour tout le monde. Ce que je comprends de la clarté de votre discours, c'est que ça va augmenter pour tout le monde.

Et deuxième observation : qu'est-ce qu'il y a de plus solidaire que le quotient familial ? Ou alors c'est une notion donnée pour l'affichage ... (suite inaudible, hors micro)... soit vous êtes avec votre équipe en recherche d'afficher que la solidarité est une préoccupation apparemment mal ressentie par la population, et donc vous avez besoin d'afficher un quotient familial, mais un quotient familial, c'est par essence solidaire. Donc je ne vois pas bien l'intérêt d'un tarif solidaire sauf affichage politique.

M. le Maire : D'autres remarques sur ces différents points ?

Mme GARRIC : Juste une explication de vote : nous voterons contre cette délibération même si nous avons eu quelques éclairages tout simplement parce que nous ne partageons pas votre approche d'augmenter les tarifs que l'on trouve relativement chers pour l'ensemble de la population.

Juste un petit clin d'œil, c'est un peu dommage que votre adjointe à l'éducation ne soit pas là car je me souviens de débats assez « musclés » au sein de certains conseils d'écoles, Dieu sait si elle a pu tacler les tarifs parce qu'ils étaient trop chers, et je vois qu'aujourd'hui vous êtes confrontés à la dure réalité qui n'est pas toujours facile comme le disait Bernard Decaux tout à l'heure, mais on s'aperçoit bien de la différence d'approche des choses en fonction de l'endroit où l'on se trouve. Donc nous voterons contre cette délibération.

M. le Maire : D'autres interventions avant que je réponde et qu'on passe au vote ?

Mme PETIT : Juste une mise au point que je voudrais faire : Vous avez fait un procès d'intention en disant que Mme Garric disait que vous alliez supprimer le quotient familial, en fait elle s'est toujours interrogée sur ce que vous alliez faire du quotient familial mais elle ne vous a jamais dit froidement : vous allez le supprimer ! On ne peut pas supposer comme ça...

M. le Maire : Je prends note de votre remarque sur les intentions derrière les éventuelles interventions, je l'avais pris un peu personnellement à l'époque, je

l'avais ressenti comme ça, comme une interrogation qui me paraissait être proche du procès d'intention, mais peut-être avais-je mal compris l'interjection, l'interpellation de Mme Garric.

Sur la question de Mme Garric et sur la roue qui tourne, je crois que vous l'aviez déjà mentionné et que Natacha Weidner-Lalanne vous avait déjà répondu sur ce point, elle n'est pas là ce soir mais de mémoire elle évoquait le fait que pour un certain nombre de familles le prix était très élevé très tôt, c'est-à-dire qu'en termes de progressivité on était rapidement à un montant qui lui paraissait très important. Mais je ne veux pas répondre à sa place, je propose que vous lui reposiez la question la prochaine fois qu'elle sera là et qu'elle pourra vous répondre.

Sur la question du tarif solidaire, ce n'est pas une question d'affichage, il s'agit simplement de dire qu'à la base il y a une question et d'abord une première volonté : c'est de faire réellement un quotient familial. Et cela, c'est réellement un quotient familial. Ce qui existait auparavant, permettez-moi de dire que ce n'était pas un quotient familial, c'était une grille bizarre que j'ai du mal à comprendre, sûrement pas un quotient familial.

Et deuxièmement, le principe général est que tout le monde doit faire des efforts, dans la situation actuelle des efforts sont demandés à tous les Brétignolais. C'est vrai pour les tarifs mais aussi dans tous les domaines. C'est bien pour cela que les six chantiers concernent tous les domaines de la vie municipale, c'est le point de départ. Maintenant, il y a une situation où tout simplement nous nous sommes dit qu'il y avait un certain nombre de personnes auxquelles on ne pouvait pas demander davantage parce qu'ils sont dans une situation très difficile, d'où l'instauration de ce tarif solidaire. Ce tarif solidaire existe dans d'autres villes, notamment à Saint-Michel, et je ne crois pas que les gens se sentent stigmatisés ou au contraire c'est quelque chose qui facilite un peu la vie aux personnes qui sont dans les situations les plus difficiles. Mais si vous considérez que ce n'est pas une bonne chose de le mettre en place, libre à vous. Néanmoins, ça nous a paru être un point utile, important, de dire qu'au-delà de cette zone de quotient familial, entre les deux seuils, il y avait ce tarif extérieur correspondant au coût de revient, et un tarif solidaire correspondant à un effort tout particulier fait pour ceux qui en ont le plus besoin.

Après, je ne demande à personne de partager notre avis sur le sujet, chacun est libre de voter comme il le souhaite bien évidemment.

M. CAMO (hors micro, difficilement audible) : Il ne faut pas me reprocher de ne pas vouloir inscrire un tarif de solidarité ou de quotient ou autre, je dis simplement que pour moi, un quotient familial est une marque forte d'une commune pour la solidarité. Un tarif solidaire pour les gens qui sont en très grandes difficultés devrait se trouver dans la grille du quotient familial que vous avez annoncée. C'est juste pour souligner que soit il y a un problème d'approche ou de mise en avant d'une volonté municipale de faire un peu d'affichage et de solidarité envers la population, soit pour moi un quotient familial est un outil municipal ou autre qui affiche la solidarité et qui la met en œuvre.

M. le Maire : Ce point est bien noté, vous le répétez, je vais donc répéter moi aussi : nous avons voulu mettre en place un réel quotient familial pour la restauration scolaire, c'est enfin un réel quotient familial, ce qui n'était pas le cas

avant, et il nous est apparu pertinent de faire en sorte que les gens qui en avaient le plus besoin aient un prix un peu plus faible. Ce système est un mécanisme qui existe dans la ville voisine de Saint-Michel et ça ne nous a pas paru une mauvaise idée.

Abstentions :

Votes Contre : 8 (Mesdames GARRIC, DAENINCK, AFONSO MACHADO, PETIT, Messieurs DECAUX, CAMO, MONCEL, GUSTAVE).

**Votes Pour : 25
adopté à la majorité.**

9/ Délégation de service public pour l'exploitation des trois parcs de stationnement : intégration tarification au quart d'heure

M. Adrien MARGUERITTE : La Ville de Brétigny sur Orge a confié la gestion des 3 parcs de stationnement (le Parc de Stationnement Régional (PSR), le parc de la place du marché et le parc de la place du 11 Novembre) via un contrat de Délégation de Service Public à Effia Stationnement, SAS au capital de 160 000 euros, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 435 272 596, dont le siège social est situé 20 boulevard Poniatowski 75012 Paris pour une durée de 5 ans à partir du 26 septembre 2009.

L'avenant n°1 a prolongé cette Délégation de Service Public d'un an qui arrive donc à échéance le 26 Septembre 2015.

La loi Hamon du 17 mars 2014 amène un changement de la tarification des stationnements, en imposant une tarification au quart d'heure à partir du 1^{er} Juillet 2015.

Afin d'intégrer cette nouvelle disposition législative, la tarification des parcs de stationnement sera désormais la suivante :

Concernant le Parking de Stationnement Régional :

#	Début tranche	Fin tranche	Tarif ancienne grille	Tarifs nouvelle grille	Ecart tarifs
1	0:00	0:15	-	-	-
2	0:15	0:30	-	-	-
3	0:30	0:45	-	-	-
4	0:45	1:00	-	-	-
5	1:00	1:15	0,90	0,30	-0,60
6	1:15	1:30	0,90	0,50	-0,40
7	1:30	1:45	0,90	0,70	-0,20
8	1:45	2:00	0,90	0,90	-
9	2:00	2:15	1,70	1,10	-0,60
10	2:15	2:30	1,70	1,30	-0,40
11	2:30	2:45	1,70	1,50	-0,20
12	2:45	3:00	1,70	1,70	-
13	3:00	3:15	2,30	1,90	-0,40
14	3:15	3:30	2,30	2,10	-0,20
15	3:30	3:45	2,30	2,20	-0,10
16	3:45	4:00	2,30	2,30	-
17	4:00	4:15	2,80	2,50	-0,30
18	4:15	4:30	2,80	2,60	-0,20

19	4:30	4:45	2,80	2,70	-0,10
20	4:45	5:00	2,80	2,80	-
21	5:00	5:15	3,40	3,00	-0,40
22	5:15	5:30	3,40	3,20	-0,20
23	5:30	5:45	3,40	3,30	-0,10
24	5:45	6:00	3,40	3,40	-
25	6:00	6:15	4,30	3,50	-0,80
26	6:15	6:30	4,30	3,60	-0,70
27	6:30	6:45	4,30	3,70	-0,60
28	6:45	7:00	4,30	3,80	-0,50
29	7:00	7:15	4,30	3,90	-0,40
30	7:15	7:30	4,30	4,00	-0,30
31	7:30	7:45	4,30	4,10	-0,20
32	7:45	8:00	4,30	4,20	-0,10
33	8:00	8:15	4,30	4,30	-
34	8:15	8:30	4,30	4,30	-
35	8:30	8:45	4,30	4,30	-
36	8:45	9:00	4,30	4,30	-
37	9:00	9:15	4,90	4,40	-0,50
38	9:15	9:30	4,90	4,50	-0,40
39	9:30	9:45	4,90	4,60	-0,30
40	9:45	10:00	4,90	4,70	-0,20
41	10:00	10:15	4,90	4,80	-0,10
42	10:15	10:30	4,90	4,90	-
43	10:30	10:45	4,90	4,90	-
44	10:45	11:00	4,90	4,90	-
45	11:00	11:15	4,90	4,90	-
46	11:15	11:30	4,90	4,90	-
47	11:30	11:45	4,90	4,90	-
48	11:45	12:00	4,90	4,90	-

Concernant le parking du marché couvert :

#	Début tranche	Fin tranche	Tarif ancienne grille	Tarifs nouvelle grille	Ecart tarifs
1	0:00	0:15	-	-	-
2	0:15	0:30	-	-	-
3	0:30	0:45	-	-	-
4	0:45	1:00	-	-	-
5	1:00	1:15	-	-	-
6	1:15	1:30	-	-	-
7	1:30	1:45	-	-	-
8	1:45	2:00	-	-	-
9	2:00	2:15	0,90	0,30	-0,60
10	2:15	2:30	0,90	0,50	-0,40
11	2:30	2:45	0,90	0,70	-0,20
12	2:45	3:00	0,90	0,90	-
13	3:00	3:15	1,70	1,10	-0,60
14	3:15	3:30	1,70	1,30	-0,40
15	3:30	3:45	1,70	1,50	-0,20
16	3:45	4:00	1,70	1,70	-
17	4:00	4:15	2,30	1,90	-0,40
18	4:15	4:30	2,30	2,10	-0,20

19	4:30	4:45	2,30	2,20	-0,10
20	4:45	5:00	2,30	2,30	-
21	5:00	5:15	2,80	2,50	-0,30
22	5:15	5:30	2,80	2,60	-0,20
23	5:30	5:45	2,80	2,70	-0,10
24	5:45	6:00	2,80	2,80	-
25	6:00	6:15	3,40	2,80	-0,60
26	6:15	6:30	3,40	2,80	-0,60
27	6:30	6:45	3,40	2,80	-0,60
28	6:45	7:00	3,40	2,80	-0,60
29	7:00	7:15	3,40	2,80	-0,60
30	7:15	7:30	3,40	2,80	-0,60
31	7:30	7:45	3,40	2,90	-0,50
32	7:45	8:00	3,40	3,00	-0,40
33	8:00	8:15	3,40	3,10	-0,30
34	8:15	8:30	3,40	3,20	-0,20
35	8:30	8:45	3,40	3,30	-0,10
36	8:45	9:00	3,40	3,40	-
37	9:00	9:15	4,30	3,40	-0,90
38	9:15	9:30	4,30	3,40	-0,90
39	9:30	9:45	4,30	3,40	-0,90
40	9:45	10:00	4,30	3,50	-0,80
41	10:00	10:15	4,30	3,60	-0,70
42	10:15	10:30	4,30	3,70	-0,60
43	10:30	10:45	4,30	3,80	-0,50
44	10:45	11:00	4,30	3,90	-0,40
45	11:00	11:15	4,30	4,00	-0,30
46	11:15	11:30	4,30	4,10	-0,20
47	11:30	11:45	4,30	4,20	-0,10
48	11:45	12:00	4,30	4,30	-

Enfin, concernant le parking Place du 11 Novembre:

#	Début tranche	Fin tranche	Tarif ancienne grille	Tarifs nouvelle grille	Ecart tarifs
1	0:00	0:15	-	-	-
2	0:15	0:30	-	-	-
3	0:30	0:45	-	-	-
4	0:45	1:00	-	-	-
5	1:00	1:15	-	-	-
6	1:15	1:30	-	-	-
7	1:30	1:45	-	-	-
8	1:45	2:00	-	-	-
9	2:00	2:15	0,90	0,30	-0,60
10	2:15	2:30	0,90	0,50	-0,40
11	2:30	2:45	0,90	0,70	-0,20
12	2:45	3:00	0,90	0,90	-
13	3:00	3:15	1,70	1,10	-0,60
14	3:15	3:30	1,70	1,30	-0,40
15	3:30	3:45	1,70	1,50	-0,20
16	3:45	4:00	1,70	1,70	-
17	4:00	4:15	2,30	1,90	-0,40

18	4:15	4:30	2,30	2,10	-0,20
19	4:30	4:45	2,30	2,20	-0,10
20	4:45	5:00	2,30	2,30	-
21	5:00	5:15	2,80	2,50	-0,30
22	5:15	5:30	2,80	2,60	-0,20
23	5:30	5:45	2,80	2,70	-0,10
24	5:45	6:00	2,80	2,80	-
25	6:00	6:15	3,40	2,80	-0,60
26	6:15	6:30	3,40	2,80	-0,60
27	6:30	6:45	3,40	2,80	-0,60
28	6:45	7:00	3,40	2,80	-0,60
29	7:00	7:15	3,40	2,80	-0,60
30	7:15	7:30	3,40	2,80	-0,60
31	7:30	7:45	3,40	2,90	-0,50
32	7:45	8:00	3,40	3,00	-0,40
33	8:00	8:15	3,40	3,10	-0,30
34	8:15	8:30	3,40	3,20	-0,20
35	8:30	8:45	3,40	3,30	-0,10
36	8:45	9:00	3,40	3,40	-
37	9:00	9:15	4,30	3,40	-0,90
38	9:15	9:30	4,30	3,40	-0,90
39	9:30	9:45	4,30	3,40	-0,90
40	9:45	10:00	4,30	3,50	-0,80
41	10:00	10:15	4,30	3,60	-0,70
42	10:15	10:30	4,30	3,70	-0,60
43	10:30	10:45	4,30	3,80	-0,50
44	10:45	11:00	4,30	3,90	-0,40
45	11:00	11:15	4,30	4,00	-0,30
46	11:15	11:30	4,30	4,10	-0,20
47	11:30	11:45	4,30	4,20	-0,10
48	11:45	12:00	4,30	4,30	-

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces nouveaux tarifs applicable au 1^{er} juillet 2015.

M. le Maire : Avec cette règlementation là, on n'est pas dans la simplification !

Mme GARRIC : Je vois que je n'ai pas l'exclusivité des tableaux et de votre tarification ! Mais au-delà de cette petite plaisanterie, je prendrai un jour cinq minutes pour vous expliquer pourquoi ça avait été fait comme ça. Je n'ai pas pris la parole tout à l'heure pour l'expliquer mais les choses étaient véritablement pensées, c'était simplement une remarque sur vos tarifs, et d'ailleurs nous voterons pour.

Mme PETIT : On votera pour également mais je ne comprends pas bien vos grilles, vous mettez « ancienne grille 0,90 », alors qu'il n'y avait pas de tarif au quart d'heure avant.

M. le Maire : D'abord pour répondre à Mme Garric, oui c'est très compliqué et nous n'y sommes pour rien, c'est la loi qui maintenant nous impose d'avoir une tarification au quart d'heure.

Et comme vous pouvez le voir, Mme Petit, sur le tarif « ancienne grille », si je prends la première page c'est le même tarif quatre lignes par quatre lignes,

avant ça correspondait à des tarifs par heure. Nous avons fait ces tableaux pour présenter ces tarifs à l'ensemble du conseil municipal mais ce qui va apparaître aux gens, c'est le tarif imposé par la loi, c'est-à-dire quart d'heure par quart d'heure.

Mme PETIT : Sauf que celui qui restait une heure et quart ne payait pas 0,90 de plus, il payait au tarif de deux heures, ou trois heures, etc. Mais ce n'est pas très grave, c'est peut-être moi qui suis un peu trop cartésienne ou compliquée.

M. le Maire : Vous avez raison, le 0,90 n'existait pas.

M. MARGUERITTE : Le 0,90 valait que vous stationniez une heure ou une minute, ou encore une heure et 59 minutes. C'est une question de présentation, dans le fond on est d'accord, c'est juste une question de présentation.

Mme PETIT : On est tout à fait d'accord, on ne payait pas 0,90 par quart d'heure, on payait l'heure, c'est tout. Mais ce n'est pas grave.

M. le Maire : Mais on est d'accord sur le fond, avant quand vous restiez une heure et 12 minutes, vous payiez 0,90, maintenant pour une heure et douze minutes vous paierez 0,50. C'est la loi qui impose de faire une tarification au quart d'heure.

Abstentions :

Votes Contre :

Votes Pour : 33

adopté à l'unanimité

10/ École Maternelle Jacqueline Auriol : Autorisation donnée au Maire de déposer une autorisation de travaux pour la mise en place provisoire d'un bâtiment modulaire

M. CHERFA : Dans le cadre de la restructuration de l'école Jacqueline Auriol, un bâtiment modulaire doit être installé dans la cour pour recevoir une classe et 2 blocs sanitaires contenant 28 pots maternels, une douche et un sanitaire adulte PMR. Ce module permet la libération totale du bâtiment existant afin de le réhabiliter. Celui-ci sera installé à partir du 12 octobre 2015.

Ces travaux nécessitant le dépôt d'une autorisation de travaux. Monsieur le Maire doit être expressément autorisé à signer et déposer cette déclaration.

M. DECAUX : Juste une question : j'imagine qu'on n'a pas pu faire autrement, puisqu'il s'agit de situation transitoire dans les travaux, que de mettre une classe dans des bâtiments modulaires, ce que l'on a toujours évité de faire, ce n'est pas des plus confortables, on ne peut vraiment pas faire autrement ?

M. CHERFA : Non, toutes les pistes ont été explorées et cette solution a été actée avec l'équipe pédagogique de l'établissement.

M. le Maire : Vu les besoins pour cette école, la situation est très compliquée pour trouver des solutions, c'est la meilleure solution possible et vraiment tout a été exploré et discuté avec l'équipe pédagogique.

Abstentions : 0

Votes Contre : 0
Votes Pour : 33
adopté à l'unanimité

11/ Validation de l'agenda d'accessibilité programmé pour les établissements communaux recevant du public

M. CHERFA : Les gestionnaires des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Ouvertes au Public ont désormais l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Cet outil de stratégie patrimoniale pour la mise en accessibilité, adossé à une programmation budgétaire, permet à tout exploitant d'établissement recevant du public de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de ses établissements après le 1er janvier 2015.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité pour une période de 9 ans, la commune de Brétigny-sur-Orge possédant plus de 50 ERP.

Cette période de 9 ans débute à la validation de l'Ad'AP par la préfecture et se divise en trois périodes de 3 ans.

La commune de Brétigny-sur-Orge a élaboré son Agenda d'Accessibilité Programmée suivant la programmation indiquée en annexe. Les documents comportent, notamment, le phasage annuel des travaux projetés.

Le dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmée en préfecture devant être effectué avant le 27 septembre 2015.

Monsieur le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision.

M. le Maire : Je voudrais insister sur un point : vous avez en annexe le planning des ERP qui sont évoqués et au-delà de la répartition des efforts sur toutes les périodes, on a choisi d'avancer en faisant un effort non négligeable en 2016 – 2018 par rapport à 2019 – 2021 parce qu'il ne s'agit pas, sur un sujet aussi essentiel, d'attendre longtemps, même si les investissements sont importants pour les capacités financières de la commune.

Deuxièmement, nous avons souhaité autant que possible commencer par les écoles sur cette question d'accessibilité car derrière l'accessibilité, c'est le fait d'être dans une situation où il y a le moins de différence possible faite entre les personnes en situation de handicap et celles qui ne le sont pas. C'est bien ça l'enjeu, cette question est particulièrement importante pour les enfants, et donc le fait de s'attacher en premier lieu à mettre en accessibilité les écoles nous a paru un point important comme objectif.

M. MONCEL : Lorsque j'ai pris connaissance de ce tableau, j'ai trouvé cela très bien évidemment puisque je pense que vous êtes en train de répondre en partie à la fameuse loi de 2005 mais je vois par exemple que sur l'année 2016, il y aura dans le dispositif une candidature à marché public, cela veut dire qu'il y aura une entreprise qui se chargera de tous ces travaux et à partir de là, quatre écoles où les travaux auront lieu pendant les vacances, je crains en particulier que ces travaux se poursuivent pendant les heures de cours et qu'il y ait énormément de bruit, de poussière, enfin tous les désagréments qu'on peut imaginer dus à des travaux de cette ampleur, parce qu'une entreprise ne pourra pas se retrouver ou difficilement

de mon point de vue sur quatre écoles pendant les vacances. Comment comptez-vous faire et qu'en pensez-vous ?

M. CHERFA : D'abord il y a différentes périodes de vacances, néanmoins tout sera fait pour limiter au maximum le temps d'intervention des entreprises sur le temps scolaire. On ciblera et on tendra à aller vers des sociétés qui ont la capacité d'intervenir sur des périodes scolaires.

M. le Maire : Peut-on envisager que ce soit des entreprises différentes qui gèrent les travaux ?

M. CHERFA : A ma connaissance, oui.

M. DECAUX : Une remarque et une petite phrase taquine : je comprends et je partage le fait que vous ayez privilégié les travaux dans les écoles d'abord, et ensuite que vous soyez en nécessité de faire une programmation, simplement je vous dirai et je ne vous ferai pas le reproche d'engager la commune au-delà de la fin du mandat, contrairement à ce que vous avez parfois dit pour les engagements de la ZAC Bois Badeau où il est on ne peut plus normal qu'on s'engage dans un temps plus lointain pour une ZAC que pour une programmation de travaux.

M. le Maire : Juste un mot sur ce tableau : cela ne correspond pas à un engagement de la commune, cela correspond au plan que nous devons suivre obligatoirement ; si en 2020 les Brétignolais décident de confier la gestion de la commune à une autre équipe, l'autre équipe ne sera absolument pas tenue par ce plan-là. Néanmoins nous aurons, je l'espère, réussi à faire la quote-part des investissements nécessaires sur les neuf années, ce qui permettra à l'équipe suivante ou à notre équipe si elle est reconduite de continuer ce plan d'accessibilité dans de bonnes conditions.

Abstentions : 0
Votes Contre : 0
Votes Pour : 33
adopté à l'unanimité

12/ Marché n° 2015-01 Fourniture de matériels, matériaux, outillage et quincaillerie pour l'entretien du patrimoine de la ville : attribution

M. CHERFA : Le présent marché a pour objet la fourniture de matériels, matériaux, d'outillage et de quincaillerie pour l'entretien du patrimoine de la ville de Brétigny-sur-Orge.

C'est un marché à bon de commande en application de l'article 77 du Code des marchés publics.

Le marché est décomposé en 9 lots :

<i>Lot</i>	<i>Minimum € H.T.</i>	<i>Maximum € H.T.</i>
Lot n°1 : Fournitures de quincaillerie	12 000	40 000
Lot n°2 : Outillage	6 000	20 000
Lot n°3 : Peinture hors gamme chantier : consommables et outillage	12 000	40 000

<i>Lot</i>	<i>Minimum € H.T.</i>	<i>Maximum € H.T.</i>
Lot n°4 : Plomberie et cuivre	6 000	20 000
Lot n°5 : Lampes, piles et sources lumineuses	4 500	15 000
Lot n°6 : Produits métallurgiques	3 000	10 000
Lot n°7 : Electricité	10 500	35 000
Lot n°8 : Matériaux pour construction	4 500	15 000
Lot n°9 : Bois	7 500	25 000
Total	66 000	220 000

Le marché est un marché de fournitures passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles 33-3 et 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics.

Les critères relatifs à la candidature sont :

- Garanties et capacités techniques et financières
- Capacités professionnelles

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
Critère : Prix	70%
Prix BPU	60%
Remise catalogue accordée	10%
Critère : Valeur technique	30%
Qualité des matériaux appréciés au regard des fiches techniques et/ou des échantillons fournis par les candidats	16%
Diversité du catalogue	8%
Délais de livraison (délais normaux et délais d'urgence) et conditionnement	3%
Qualité de service (gestion des commandes, volume des stocks disponibles, plateforme extranet de commande, édition de tableaux de bord, conditions de reprises,...) et organisation de l'entreprise (moyens humains et matériels dédiés)	3%

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la notification du marché.

Ce dernier peut être reconduit trois fois par période successive de 1 an pour une durée totale maximale ne pouvant excéder 4 ans.

La consultation a été publiée au BOAMP B n°33 du 17/02/2015 : annonce(s) n°300 ainsi qu'au JOUE : n°2015/S 033-055902 du 17/02/2015 avec une date limite de remise des offres fixée au 09 Avril 2015 à midi.

27 plis ont été réceptionnés dans les délais de la consultation.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie en séance le 16 Juin 2015 à 17 heures 30, séance au cours de laquelle il a été décidé les éléments suivants :

- Lot n°1, n°2 : Entreprise Au Forum du Bâtiment dont le siège social se situe au 3 boulevard Jean Jaurès 93 400 Saint Ouen
- Lot n°3 : Entreprise Le Comptoir R3P dont le siège social se situe au 20 rue du Fer 77 176 Savigny le Temple
- Lot n°4 : Entreprise Legallais dont le siège social se situe 7 rue d'Atalante Citis 14 200 Herouville Saint Clair
- Lot n°5 : Entreprise SONEPAR ile de France dont le siège social se situe au 5 avenue Jules Ferry 92 245 Malakoff Cedex
- Lot n°6 : Entreprise DESCOURS ET CABAUD IDF dont le siège social se situe au 31 quai du Rancy 94 381 Bonneuil Sur Marne Cedex
- Lot n°7 : Un complément d'étude va être effectué sur ce lot et représenté en commissions et au conseil.
- Lot n°9 : Entreprise Tendancier Décor dont le siège social se situe au 13 avenue Concordet 91 240 Saint Michel sur Orge
- Lot n°8 : Entreprise Point P dont le siège social se situe 35 rue de Gode 95100 ARGENTEUIL

Abstentions : 0
Votes Contre : 0
Votes Pour : 33
adopté à l'unanimité

13/ Marché n° 2015-03 Achat de véhicules électriques : attribution

M. CHERFA : le présent marché a pour objet l'achat de véhicules électriques pour les services de la ville de Brétigny-sur-Orge.

Le marché est décomposé en 3 lots :

- Lot 1 : Achat de 3 fourgons électriques.
- Lot 2 : Achat de 3 fourgonnettes électriques de type ludospace (type Kangoo ou équivalent)
- Lot n°3 : Achat de 3 fourgonnettes électriques de type ludospace 5 places (type Kangoo ou équivalent)

Le marché est un marché de fourniture passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles 33-3 et 57 à 59 du Code des marchés publics.

Les critères relatifs à la candidature sont :

- Garanties et capacités techniques et financières
- Capacités professionnelles

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Concernant les véhicules électriques du lot n°1 et 2 :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60%
2-Valeur technique	30%
- description technique du véhicule et des équipements proposés	15%
- performances (autonomie de la batterie, modalités de recharge de la batterie, temps de recharge)	10%
- description des conditions et des modalités de livraison du véhicule	5%
3-Délai de livraison	10%

Concernant les véhicules électriques du lot n°3 :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60%
2-Valeur technique	30%
- description technique du véhicule et des équipements proposés	15%
- garantie et entretien, SAV concernant les batteries des véhicules	10%
- description des conditions et des modalités de livraison du véhicule	5%
3-Délai de livraison	10%

La consultation a été publiée au BOAMP avis n°15-46801 du 27/03/2015 ainsi qu'au JOUE : n°2015/S 063-110585 du 31/03/2015 avec une date limite de remise des offres fixée au 12 Mai 2015 à midi.

6 plis ont été réceptionnés dans les délais de la consultation.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie en séance le 16 Juin 2015 à 17 heures 30, séance au cours de laquelle il a été décidé les éléments suivants :

- Attribution du lot n°1, lot n°2 et lot n°3 :
 - Lot n°1 : Entreprise Tebaldi Sarl dont le siège social est situé au 114 avenue François Mitterrand 91200 Athis Mons pour un montant de 48 761.93 euros HT.
 - Lot n°2 : Entreprise Bernier Essonne Massy dont le siège social est situé au 12 rue de la réunion 91940 Les Ulis pour un montant de 50 178.39 euros HT.
 - Lot n°3 : Entreprise Vetille Auto Brétigny dont le siège social est situé au 70 avenue Charles de Gaulles 91220 Brétigny sur Orge pour un montant de 61 956.50 euros HT.
- Offre irrégulière lot n°1: l'offre des candidats Guillaume, Expert Net et Lease Green (L'offre ne correspond pas à la description technique demandée)
- Offre irrégulière lot n°2: l'offre des candidats Tebaldi et Lease Green (L'offre ne correspond pas à la description technique demandée)
- Offre irrégulière lot n°3: l'offre des candidats Tebaldi et Lease Green (L'offre ne correspond pas à la description technique demandée)

M. le Maire : Un complément sur ce point : ça correspond à un objectif donné aux services techniques de la mairie pour autant que possible favoriser l'électrique pour les véhicules qui le permettent, pour nécessités de service, cela correspond à quelque chose qui nous paraît important en matière de transition énergétique et pour notre contribution à une plus faible consommation et émission de carbone.

Je rappelle que c'est un sujet essentiel à l'heure actuelle, notamment dans la perspective de la COP 21 qui aura lieu en fin d'année à Paris. Je crois donc que c'est une bonne chose, c'est surtout sur des trajets courts que ça joue pour les véhicules municipaux, et donc c'est quelque chose de rendu possible, d'ailleurs la voiture que j'utilise est une voiture électrique.

Par ailleurs, il se trouve qu'en ce moment un certain nombre de dispositifs gouvernementaux permettent de retenir ce type d'acquisitions et cela rend donc les opérations avantageuses économiquement.

Abstentions : 0
Votes Contre : 0
Votes Pour : 33
adopté à l'unanimité

14/ Acquisition amiable d'une parcelle cadastrée AC 10 près de l'église Saint-Pierre

M. JOUIN : La commune a inscrit au PLU un emplacement réservé n°9 à son bénéfice d'une surface de 15 304 m² incluant notamment la parcelle AC 10 appartenant à Monsieur M. Jean-François CAILLER. Cet emplacement réservé situé en zone US du PLU est destiné à l'extension du cimetière.

Le terrain de forme triangulaire d'une superficie de 895 m², clos d'un haut mur de pierre en surplomb de la voirie est actuellement non bâti en nature de jardin.

Par lettre du 19 juillet 2013, le propriétaire Monsieur CAILLER a émis le vœu de vendre son terrain à la Mairie au bénéfice duquel ce terrain a été réservé au PLU. Des discussions ont été engagées fin 2014 en vue d'un accord amiable sur la vente. L'administration des Domaines, consultée, a rendu son avis en date du 26 janvier 2015 fixant la valeur vénale du bien à 98 500 €.

Sur la base de cet avis, une proposition financière a été faite et acceptée par Monsieur CAILLER au prix de 105 000 euros forfaitaire toutes indemnités et taxes comprises.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Commune.

Abstentions : 0
Votes Contre : 0
Votes Pour : 33
adopté à l'unanimité

15/ Participation citoyenne

M. Adrien MARGUERITTE :

MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « PARTICIPATION CITOYENNE » ET SIGNATURE
DU PROTOCOLE

La démarche de « Participation Citoyenne » consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement.

La connaissance par la population de son environnement et par conséquent des phénomènes de délinquance susceptibles de s'y produire permet de développer un mode d'action novateur d'information des forces de l'ordre. Empruntant la forme d'un réseau de solidarité de voisinage constitué d'une ou plusieurs chaînes de vigilance structurées autour d'habitants d'une même rue ou d'un même quartier, le dispositif doit permettre d'alerter la Police Nationale ou la Police Municipale de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient les témoins. Ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la Police Nationale. Par conséquent, cela exclut l'organisation de toute patrouille ou intervention hors du cadre de crimes ou de délits flagrants (article 73 du code de procédure pénale).

Conformément à l'article L. 2211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire concourt par son pouvoir de police administrative au respect du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publique sur le territoire de sa Commune. Le Maire est un acteur clé de la sécurité publique et de la prévention de la délinquance sur son territoire. Le dispositif « participation citoyenne » renforce le Maire dans son rôle de pivot de la politique de prévention de la délinquance. Sur la base de la circulaire ministérielle du 22 juin 2011, le Maire est chargé, en collaboration étroite avec la Police Nationale, de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi de ce dispositif.

Avant de vous proposer de délibérer, je souhaite vous apporter quelques éléments qui m'ont été demandés lors de la commission par Mme Daeninck qui ne pouvait pas être présente ce soir mais je pense que ça va profiter à tous :

D'abord elle m'avait demandé comment avait été faite la communication autour de ce dispositif initialement. Je lui avais dit de mémoire, et j'ai vérifié depuis, que ça avait été fait dans les deux « Paroles » de septembre et octobre 2014 où nous propositions à nos concitoyens de rejoindre ce dispositif.

Elle m'avait ensuite demandé quelles autres communes avaient participé et mis en place ce dispositif : je ne prétends pas que ma liste soit exhaustive, j'en ai listé une quinzaine qui ont déjà mis en place ce dispositif ou qui sont en train de le mettre : les premiers protocoles pour notre département ont été signés par Boissy-sous-Saint-Yon et Breuillet en octobre 2012, depuis sont sur le point de rejoindre le dispositif : Bures sur Yvette, Courcouronnes, Etiolles, Lisses, Viry-Châtillon, Etampes, Mennecy, Hyères, Montgeron, Palaiseau, Verrières le Buisson. Je ne prétends pas à l'exhaustivité de cette liste.

Ultime précision qui m'avait été demandée par Mme Daeninck sur les modalités de communication, je vais être le plus concis et clair possible : il faut distinguer dans le cadre de ce dispositif deux types de renseignements : d'information ou d'alerte. Pour le renseignement d'alerte, je dirai que c'est le plus simple puisque ce sont les citoyens vigilants qui alertent les forces de police, pas de changement par rapport à l'heure actuelle, c'est le 17 qui continue d'être utilisé. A l'inverse, lorsque ce sont les forces de police qui souhaitent informer les citoyens vigilants, ce sera essentiellement sous la forme d'un SMS, même si le courrier peut être utilisé également.

Et de manière complémentaire, quand il s'agit d'un renseignement d'information, ce sera plus le courriel qui sera utilisé et la chaîne sera beaucoup plus

« hiérarchique », à savoir que les citoyens s'adresseront d'abord à la police municipale qui elle-même s'adressera à la police nationale, et cela se fera dans l'autre sens également.

Dernière chose que j'ai oublié de dire sur la sélection autour des citoyens vigilants : il y a eu des propositions dans « Paroles », ensuite les citoyens ont été reçus par la police municipale puis par la police nationale au commissariat d'Arpajon avant d'intégrer ce dispositif.

M. le Maire : Quelques éléments complémentaires sur ce dispositif : c'est quelque chose comme étant connu sous le nom des « voisins vigilants ». Il se trouve que l'Etat cadre ce dispositif à travers cette politique dite de participation citoyenne. C'est quelque chose qui dans les communes qui l'ont déjà mis en place fonctionne bien pour une raison simple : c'est une manière de pallier le fait que la police ne peut pas être partout, et donc de transmettre cette information à la police quand il y a des actes délictueux observés. Il ne s'agit absolument pas, soyons bien clairs, de demander autre chose aux gens que d'informer sur des actes délictueux qu'ils observent. C'est quelque chose de particulièrement cadré dans le protocole, surtout ne faites rien d'autre que signaler des faits à la police, chose que la police demande déjà régulièrement, récemment il y avait une cellule urbaine de proximité et la police disait : mais tenez-nous au courant quand des choses posent problème. Les gens n'appellent pas assez souvent le 17 et la police dit souvent : on voudrait bien intervenir mais prévenez-nous quand il y a quelque chose. La question a particulièrement été soulevée et même si le problème est un peu réglé, en tout cas moins prégnant, il existe toujours sur des quads et un certain nombre de motos qui ont des conduites extrêmement dangereuses au sein de la ville. La police dit à chaque fois : prévenez-nous, tenez-nous au courant. Donc rien d'autre que de l'information.

Autre chose très importante : ce sont des personnes qui sont « sélectionnées » par appel à candidatures, il y a eu des entretiens que la police municipale puis la police nationale ont fait passer, tout le monde n'a pas forcément été retenu parce que ça demande une certaine réserve, retenue, maturité par rapport à ce point pour tenir ce rôle. C'est quelque chose de très cadré et qui donne des résultats très positifs dans d'autres villes, je note également que nous serons les premiers dans la circonscription d'Arpajon même si d'autres villes veulent en ce moment rejoindre ce dispositif. C'est quelque chose de particulièrement utile pendant les périodes d'été parce que c'est le moment où il y a parfois le plus de risques de délinquance et de vols.

Des remarques ou des questions ?

Mme PETIT : D'abord je suis étonnée que ce dispositif soit déjà en place puisque des personnes, si j'ai bien compris, ont déjà été reçues par la police municipale et la police nationale, donc les personnes qui vont jouer le rôle... Je ne sais pas comment les appeler parce que je suis complètement contre ce système, disons ces « bons citoyens ». Je m'estime être une bonne citoyenne sans avoir été désignée par n'importe qui, et sans être passée par la police municipale ou la police nationale. Quand je vois quelque chose, j'appelle la police, je suis aussi une citoyenne solidaire et vigilante, s'il se passe quelque chose chez mon voisin et que je m'en rends compte, j'agis, je pense que la solidarité passe plus par là que par des personnes désignées.

Donc nous ne voterons pas pour, nous sommes contre ce dispositif, et ma question est la suivante : est-ce que c'est déjà mis en place et comment les habitants de Brétigny vont connaître les noms de ces citoyens pour aller leur signaler que quelque chose ne va pas, pour que ces citoyens là le signalent à la police municipale, qui elle-même le signalera à la police nationale qui fera redescendre à la police municipale qui fera re-redescendre à ces citoyens qui feront redescendre chez vous ?

M. CAMO : Il me semble me souvenir qu'à l'époque nous n'avions pas voté ce dispositif pour les élus de ma sensibilité, et d'ailleurs je ne le regrette pas parce que d'abord je ne sais pas si ces dispositifs peuvent être qualifiés du nom de « participation citoyenne », je m'interroge fortement sur cette expression qui pour moi a un sens particulier, qui appelle à une participation au sens de la vie de la cité dans ses dimensions les plus diverses et de nature à créer du mieux-vivre ensemble plutôt que d'être auxiliaires de police, donc moi non plus je ne voterai pas pour ce dispositif, je pense que ça peut être l'objet de toutes les dérives même avec tout l'encadrement que vous signalez : qui va contrôler cela ? Il manque 120 policiers dans l'Essonne, là évidemment on est dans le rôle de l'Etat, il manque des interventions de proximité, je pense que ce n'est pas aux citoyens de se transformer en auxiliaires de police, y compris avec la loi du renseignement qui a été votée dernièrement qui ne me satisfait pas, là on peut tomber dans des travers qui seront sans aucun contrôle et sans possibilité d'avoir une vision claire de ce qu'on demande à ces citoyens, des choses peuvent arriver avec ces informations fournies, qui va contrôler tout cela, comment on va les gérer ? Certes, c'est adossé à une loi ou deux lois qui sont d'ailleurs assez anciennes, après vous pouvez sans doute mettre en place cela en étant animés d'intentions louables mais il y a quand même une partie qui est dans l'ombre, honnêtement je ne vois pas en quoi on peut qualifier de « participation citoyenne » des actes qui s'apparentent à du renseignement de quartier ou de vie.

M. DECAUX : Je serai solidaire du vote de mes collègues même si j'ai peut-être des nuances par rapport à certains d'entre eux et d'ailleurs nous en avons discuté pas mal entre nous. Ce qui est sûr, c'est qu'un système comme celui-ci doit faire l'objet d'un encadrement fort pour éviter des dérives. C'est dommage qu'on ait eu le protocole seulement aujourd'hui, même si je l'ai parcouru, on voit bien qu'un certain nombre de précautions sont prises pour éviter toute dérive. Malgré tout, nous ne sommes pas à l'abri de dérives individuelles, y compris d'ailleurs on peut regarder dans la presse les échos qui se faisaient des expériences déjà passées en Essonne ou ailleurs et il y a quand même parfois quelques tendances à ce que des personnes qui sont désignées s'octroient des prérogatives qui ne sont pas les leurs, qui sont celles réservées aux policiers, et qui parfois même ont une petite tendance à dériver vers ce qu'on peut qualifier de « milice ».

C'est un peu compliqué dans cette mise en place même si, pour bien les connaître, je fais une totale confiance au chef de la police municipale et à la commissaire pour avoir su faire le « tri » des gens à qui on pouvait confier ce genre de mission. Mais j'ai quand même une question qui rentre d'ailleurs dans le cadre du dispositif légal par rapport à cela :

Le CISPD que nous avions mis en place, qui n'est pas toujours très facile, je le reconnais, à faire fonctionner aurait un peu cette vocation à prévenir certaines

dérives. Je le pratiquais en accord avec la commissaire et avec les chefs d'établissements secondaires d'une façon un peu segmentée, on ne faisait pas la grand-messe mais quand une situation alertait un responsable, on faisait des réunions sectorielles avec les personnes concernées, est-ce que ce CISP est toujours actif ? Il avait la particularité à Brétigny d'être intercommunal avec le Plessis-Pâté et donc la particularité d'être en lien avec la police nationale mais aussi avec la gendarmerie puisque Plessis-Pâté fait partie d'une circonscription de gendarmerie, en revanche j'ai toujours été et je continue d'être opposé à ce contrat de prévention pour la sécurité et la prévention de la délinquance au-delà de nos deux communes, c'est-à-dire intercommunal, je pense que la notion de proximité est une notion absolument indispensable si l'on veut être efficace.

M. le Maire : Sur le nom du dispositif « participation citoyenne » c'est la loi, je ne l'ai pas choisi, nous ne l'avons pas choisi, c'est la loi.

Sur la désignation locale, il est probable que ça s'appelle au final « citoyens vigilants » parce que c'est quelque chose qui fait écho au nom de ce qui est dans la loi et qui rappelle le dispositif que les gens ont généralement en tête « citoyens vigilants », même si nous avons préféré nous mettre dans le cadre défini par une loi plutôt que dans un cadre associatif de bonnes pratiques.

Sur la question des dérives, je crois justement que le fait d'être dans le cadre défini par la loi, dans un système de processus où il y a une sélection des gens pour éviter à des personnes qui pourraient avoir une tendance à une dérive est quelque chose qui a vocation à être rassurant. C'est quelque chose qu'il faut suivre et je pense que tout a été mis en place pour éviter qu'il y ait des dérives. Avec la police municipale et la police nationale, nous avons été prudents dans la sélection.

Sur le côté milice, je ne crois pas du tout à cela, on est dans un dispositif qui indique bien à tout moment qu'aucune action individuelle ne peut se faire, c'est seulement une remontée d'informations, c'est bien ce qui fait la différence avec des personnes qui auraient l'idée d'une milice, mais je ne reprends absolument pas ce terme personnellement.

Une question de fond : j'ai entendu deux discours différents : d'un côté M. Camo dit que ce n'est pas aux citoyens de donner ce type d'informations, et de l'autre côté Mme Petit nous dit : moi, je suis déjà une bonne citoyenne puisque je donne de l'information quand j'ai un sujet, un problème, j'appelle le 17, alors permettez-moi de considérer que ce n'est pas forcément la même ligne. Je crois là-dessus que l'enjeu est de dire qu'il faut remonter de l'information à la police pour qu'elle puisse faire son travail. Et c'est aussi à la police de faire le tri entre les informations qui sont remontées et de ne pas considérer forcément tout élément qui est donné, parfois de le relativiser, c'est le travail de la police, mais pour travailler elle a besoin de gens qui donnent de l'information.

M. Camo, je ne crois pas du tout que l'on va transformer tout le monde en indicateurs ou quoi que ce soit, c'est le réflexe citoyen qui fait que quand nous voyons quelque chose, on n'hésite pas à appeler le 17.

Madame Petit, vous êtes conseillère municipale, vous avez été adjointe au maire pendant des années, bien sûr vous vous sentez à la fois responsable de votre

ville en tant que citoyenne mais aussi en tant que personne qui a eu des responsabilités et vous vous sentez légitime pour le dire, mais il y a plein de gens qui ne savent pas qu'ils peuvent le faire, qui ne se sentent pas forcément à l'aise pour le faire. Régulièrement, on a entendu des gens dire : mais même pour ça, il faut appeler le 17 ? Eh bien oui, la police le dit , elle a besoin de cette information.

Donc vous vous sentez légitime, il y en a d'autres dont ce n'est pas forcément le cas et ça aide de dire que c'est la bonne façon de faire, que c'est de l'information qui sera utile à la police municipale ou nationale par la suite.

Sur la question du CISPD, M. Decaux, je le dis très directement mais sans la moindre critique derrière : quand nous sommes arrivés après notre élection, on nous a dit que le CISPD ne fonctionnait pas, vous l'avez dit, c'est quelque chose de difficile à faire fonctionner et j'entends ce que vous avez dit : on est plutôt sur des relations individuelles plutôt que sur une grand-messe, pour l'instant il ne fonctionne pas plus qu'auparavant en termes de grand-messe, cela fait partie des objectifs de le faire fonctionner tout en partageant ce que vous avez dit sur la difficulté parfois de le faire. On le fait de manière ciblée parfois sur certaines questions mais ça fait partie des choses qu'il faut approfondir.

Une dernière chose quand même de principe entre le CISPD et ce dont nous parlons en ce moment : quelles sont les personnes qui peuvent avoir ce rôle d'alerte ? Dans le cadre du CISPD, on est plutôt sur des institutionnels, des personnes qui ont une vision plus globale, plus de fond, on est plus pour discuter de choses un peu stratégiques en termes d'horizon de temps, là c'est juste dire aux gens : si vous êtes témoins d'actes qui posent question, d'ailleurs je lance un appel, le problème des quads a été géré avec beaucoup d'efficacité, beaucoup de détermination par la police nationale et la police municipale à l'automne dernier, là nous avons un sujet avec des motos qui ont une conduite dangereuse, n'hésitez pas à appeler le 17, les gens sont prêts. Ils savent que c'est un sujet et il ne faut pas hésiter à le faire, c'est important pour tout le monde, pour la sécurité de nos concitoyens que chacun sente ce rôle d'alerte pour prévenir, ça ne transforme pas pour autant les gens en indics, on dit juste qu'il y a quelque chose qui pose problème et c'est de notre responsabilité à tous d'intervenir quand nous le pouvons.

Enfin, je voudrais insister sur un point de fond et rebondir sur un dernier élément : l'enjeu est de se dire : comment, par quels moyens peut-on essayer de renforcer la sécurité de nos concitoyens. Pour que la police nationale et municipale puisse travailler, elle a besoin d'informations. Je crois que c'est l'enjeu du dispositif encadré par la loi avec aussi bien une Police municipale que nationale qui connaît son métier et excusez-moi de l'expression un peu triviale mais assez représentative, ce ne sont pas des cowboys, qui est très vigilante sur ce sujet pour que les choses se mettent en place.

Un dernier mot car c'est un sujet qui me tient à cœur : M. Camo, vous avez parlé de la loi sur le renseignement, mais là nous sommes sur quelque chose de tout à fait différent dans mon esprit : dans un cas ce sont les limites apportées à la pratique de l'Etat en matière de renseignement, là on est en train de dire que les gens nous remontent de l'information, à titre personnel je me suis déjà exprimé

pour m'opposer à cette loi sur le renseignement car je pense qu'elle va poser beaucoup de problèmes en matière de libertés publiques.

Voilà les points clés sur ce dispositif de participation citoyenne, dénomination légale.

M. MONCEL : Ce serait bien de répondre à la question de ma collègue : est-ce mis en place ? Et cela m'intéresserait d'avoir un état des lieux avant que ce dispositif soit mis en place de la délinquance aujourd'hui telle qu'elle est ressentie par les habitants ; et puis avoir des chiffres et refaire une enquête un an après pour voir si ce dispositif est efficace.

M. le Maire : Est-ce que le dispositif est mis en place ou pas ? La réponse est non, il n'est pas mis en place, il y a eu un certain nombre d'éléments préparatoires, notamment dans les rencontres avec les personnes qui étaient candidates, mais pour l'instant rien n'est mis en place en termes opérationnels.

Mme PETIT : Et comment connaît-on le nom de ces gens ? C'est important aussi.

M. le Maire : Les modalités pour dire quelles sont les personnes seront précisées notamment en lien avec la police municipale et la police nationale à travers les conseils de quartier, il ne s'agit pas non plus de mettre un panneau devant chaque personne.... On est sur une manière plus prudente, ce n'est pas une question d'affichage ou autre, chacun aurait droit à une étoile de shériff ou quelque chose de ce genre, ce n'est pas le sujet. Il y a d'abord des gens qui remontent les informations, qui peuvent être des relais dans le cadre des comités de quartier mais ce n'est pas forcément vers eux que les gens peuvent se tourner s'ils ont envie de signaler quelque chose.

Sur l'état des lieux de la délinquance, on vous fera parvenir les informations publiques disponibles. Sur le sujet de l'évolution d'une année à l'autre et les évolutions à prendre en compte, il est toujours intéressant de faire un état des lieux, c'est sûr que tout peut être attribué dans un sens ou dans l'autre dans ce système là parce qu'il y a pas mal de choses qui changent en matière de délinquance notamment : accroissement de la population, contexte général, on n'est pas sur quelque chose de forcément stable, donc l'analyse devra être prise avec des pincettes mais on fera parvenir les éléments publics disponibles sur le sujet.

Abstentions : 0

Votes Contre : 8 (Mesdames GARRIC, DAENINCK, AFONSO MACHADO, PETIT, Messieurs DECAUX, CAMO, MONCEL, GUSTAVE)

Votes Pour : 25

adopté à la majorité

16/ Subvention exceptionnelle pour l'organisation de la Fête du sport

M. PELTIER : La Fête du Sport est une manifestation sportive qui regroupe l'ensemble des associations sportives Brétignolaises.

Traditionnellement, elle se déroule à la mi-juin sur le complexe sportif Auguste Delaune, de 10h à 18h. Son but est de pouvoir permettre aux familles Brétignolaises de s'initier et de découvrir les différentes pratiques sportives. Un repas d'un montant de 8€ est proposé à la charge des organisateurs.

Pour la 10^{ème} édition, la Fête du Sport s'ouvrira, le samedi 13 juin 2015, de 10h à 18h. Dans le cadre de cette fête, des boissons et compotes seront offertes aux 400 Brétignolais, (enfants, parents), qui peuvent s'initier et découvrir ces disciplines. De plus, les associations doivent prévoir une assurance d'environ 100€ pour couvrir l'ensemble de la manifestation.

Pour cette année, la politique d'attribution des subventions de fonctionnement a été revue à la baisse pour une grande partie des associations sportives. Leur réserve financière étant plus modeste, une demande a été faite lors du dernier comité des sports du 19 mai pour que la ville prenne en charge les boissons, compotes, gâteaux et coût de l'assurance pour un montant total estimé à 400€.

Il est important de préciser que les associations sportives s'engagent pour concourir à l'animation de la ville et non pour leurs besoins personnels puisqu'ils refusent très régulièrement des adhérents faute de places disponibles

Mme PETIT : J'ai trois remarques : d'abord j'en profite pour regretter que les comptes rendus des commissions n'aient pas été joints à ce conseil comme ils le sont d'habitude. Tout cela pourquoi ? Parce que la convocation à cette commission sport et animation a été envoyée par la mairie par mail le vendredi 5 juin à 16h40 pour une commission qui s'est tenue le lundi 8 juin à 18h30. Nous étions deux, nous ne nous sommes pas disputés, nous avons bien voté comme il faut, etc, mais je trouve un peu dommageable que nous ayons des délais aussi restreints, je vous avais d'ailleurs envoyé un mail à ce sujet, Monsieur le Maire, mais vous ne m'avez pas répondu.

Et à cette même commission il y avait une deuxième question qui aujourd'hui n'apparaît pas au conseil, qui était l'exonération du CSB football du remboursement de la charge de rémunération de l'animateur sportif qui est mis à leur disposition. Mais j'insiste quand même lourdement sur le fait d'être convoqués dans des délais aussi restreints. J'étais là, je suis venue, mais je pense que ça concerne aussi tout le monde, autant ceux de la majorité que les autres. C'est un peu compliqué du vendredi soir au lundi 18h30 de venir à une commission.

M. le Maire : Sur la deuxième délibération, elle a été mise en attente pour vérification juridique.

Sur les délais, oui c'était un délai très court, ce n'est pas l'objectif à chaque fois. Maintenant il y a d'autres fois où ça a pu arriver, et si vous m'avez envoyé un mail, Mme Petit, il ne m'est pas parvenu. Je ne sais pas sur quelle adresse vous l'avez envoyé, je viens de vérifier et pour l'instant je ne l'ai pas vu...

Mme PETIT : Je l'ai envoyé à votre adresse à la mairie...

M. le Maire : Je n'ai pas de mail venant de vous.

Mme PETIT : J'ai fait cela le vendredi 5 juin, mais peu importe.

M. le Maire : En tout cas votre demande sur les délais est bien prise en compte et tout à fait légitime.

Abstentions : 0

Votes Contre : 0

Votes Pour : 33

adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Mme PETIT : J'ai trois questions : d'abord, on m'a signalé que les PV des Conseils municipaux ne sont plus sur le site de la ville, j'ai vérifié et en effet le dernier en date est celui du 26 juin 2014 mais de manière très très synthétique. Et visiblement les Brétignolais vont les consulter, donc ce serait peut-être bien de recommencer à les mettre sur le site.

Ensuite, j'ai un autre point qui m'inquiète beaucoup plus qui est celui de l'épicerie sociale Sucre d'Orge. Cette épicerie sociale devra quitter ses locaux le 26 mars 2016. Les élus de votre majorité qui siègent au conseil d'administration ont été interpellés par des bénévoles mais visiblement ils n'avaient aucun élément à leur apporter. Par contre, la réponse aux propositions de ces mêmes bénévoles a été « trop onéreux ». En aucun cas il n'est envisageable la fermeture de l'épicerie, que deviendraient les familles qui n'auront plus de quoi se nourrir ? Il faut savoir que cette année, l'augmentation du nombre de familles a été de 54%, alors comment peut-on penser aujourd'hui uniquement économies dans ce dossier, que comptez-vous faire ? Mars 2016, c'est demain.

Et pareil pour le dernier point : les habitants du quartier du Bois Badeau m'ont signalé qu'ils n'avaient pas reçu, que la mairie ne leur avait pas envoyé les courriers pour les réunions parents / enseignants pour les enfants qui rentraient en maternelle et ceux qui rentraient en CP.

M. le Maire : Sur les PV du Conseil municipal, évidemment il faut qu'ils soient mis en ligne, on s'assurera qu'ils le soient.

Sur le courrier des réunions parents / enseignants, je vérifierai ce point là, c'est une question diverse et pas orale, et donc je n'ai pas la réponse maintenant, je vais vérifier.

Sur la question de l'épicerie sociale, oui il y a un problème de locaux, oui l'épicerie sociale est quelque chose d'extrêmement utile pour notre ville, oui mars 2016 c'est dans pas très longtemps. Néanmoins, des solutions sont recherchées mais effectivement la première solution qui avait été envisagée était extrêmement chère. Et donc quand vous dites qu'il ne peut pas y avoir de question d'économie sur ce point, permettez-moi de le formuler différemment : sur ce sujet comme sur tous les autres, nous devons prendre en compte les finances de la commune pour permettre de répondre aux besoins mais pour un montant qui ne soit pas inatteignable pour les finances de la commune qui sont les impôts des Brétignolais par ailleurs. C'est quelque chose sur lequel nous devons veiller mais effectivement l'épicerie sociale est un sujet de préoccupation comme l'est la mission locale par exemple qui devra également quitter ses locaux prochainement.

M. MONCEL : Je prends ma casquette de président d'association, je crois que ça avait été évoqué déjà autour de cette table, la salle Kergomard répond déjà à une fermeture à partir de 22h parce que le voisinage se plaignait des nuisances sonores en particulier, chose que je comprends parfaitement, je ne remets pas cela en cause.

Ceci dit, il y a beaucoup d'associations sur la ville de Brétigny et je ne vous apprend pas qu'une ville ne fonctionne pas sans les associations. C'est un poumon extrêmement important et cette belle salle pourrait éventuellement répondre, le temps que vous recherchiez des solutions plus adaptées, pour recevoir ces associations au-delà de 22h lorsqu'en particulier au mois de juin, elles mettent en place des repas avec une certaine convivialité pour terminer une année scolaire.

J'ai fait cette demande en tant que président d'une des associations, on m'a rétorqué 350 € pour la soirée, on m'a dit que c'était un forfait. Je veux bien, ça fait dans mon association trois ans que nous ne demandons pas de subvention, et lorsqu'on a une subvention, vu la dimension de l'association, j'imagine que c'est à peu près une centaine d'euros. Donc payer une soirée à 350 €, je trouve cela dommage pour ne pas dire un peu déplacé au regard de ce que les associations apportent sur une ville comme celle de Brétigny.

Je sais que dans notre cas particulier, une solution a été envisagée et trouvée et je vous en remercie, mais dans mes propos je pense aux autres associations.

M. le Maire : Effectivement, la salle Kergomard verra son utilisation limitée le soir pour des questions de voisinage et de bruit. Je me permets d'insister un peu là-dessus car c'est évidemment une discussion un peu difficile, on a cherché à discuter avec les personnes concernées pour retarder au maximum l'application de cette règle qui, de toute manière, nous serait imposée par l'ARS et il faut les remercier de leur patience.

Pourquoi retarder au maximum ? Parce que tout simplement de nombreuses personnes avaient déjà pris des engagements par rapport à cela, et ce n'était pas évident pour ceux qui comptaient dessus, on a vraiment cherché à repousser le plus possible en discutant avec les familles voisines. Je sais que c'était quelque chose de pas évident pour eux et il faut aussi les remercier de cet effort.

Par rapport à l'utilisation des salles, Maison Neuve est très souvent utilisée et les coûts évoqués correspondaient aux coûts de nettoyage, c'est une prestation qui est de manière générale facturée parce que ce sont des agents municipaux qui le font, c'est quelque chose qui n'est pas évident ni anodin. Après, on essaye au maximum de trouver des solutions pour à la fois une question de capacité, d'utilisation de Maison Neuve qui est très fortement sollicitée, et aussi bien de participation aux dépenses dans ce genre de cas, je ne crois pas que l'option Maison Neuve gratuite pour tout le monde soit l'option envisageable de manière générale, et pourtant on essaye de trouver des solutions à chaque fois que c'est possible.

M. DECAUX : Deux questions : la première concerne le projet de résidence seniors que nous avons initié, pour lequel un opérateur avait été retenu. Je rappelle pour tout le monde que cette résidence seniors avait son emplacement

dans la ZAC de Bois-Badeau à proximité de la future médiathèque en construction et très proche des transports en commun et de la maison médicale, placée je pense à un endroit assez intéressant, mais j'ai l'impression que le projet est un peu en sommeil, donc je voudrais savoir ce qu'il en est exactement.

Puis, je voudrais revenir rapidement sur les rythmes scolaires : vous vous étiez engagé à nous donner un bilan, j'imagine que c'est un peu tôt, on l'aura après la fin de l'année scolaire, simplement vous faites souvent référence à la ville de Saint-Michel et je n'ai rien contre la ville de Saint-Michel, bien au contraire, et j'en apprécie son maire, simplement eux ont tenu compte de ce qu'ils ont vécu pendant cette première année de mise en place des rythmes scolaires, à savoir que le fait de ne pas faire classe à partir de 15h le vendredi après-midi n'était pas sans créer de problèmes et ils sont en train de revenir sur cet après-midi du vendredi pour l'année prochaine, elle sera alignée sur les horaires des trois autres jours, lundi, mardi et jeudi.

Je sais ce que vous m'avez déjà répondu, on va attendre plusieurs années, on fera un bilan et on verra si on adapte. Je ne suis pas sûr que le vendredi après-midi, compte tenu de ce que je vois dans la ville, ait été forcément une très bonne idée d'avoir libéré ce moment là puisque certains enfants sont dans la rue, inoccupés avec toute la problématique que cela représente.

M. le Maire : Vous l'avez rappelé et je vous ai déjà répondu, donc je vais le redire : le choix qui a été fait à ce stade est de dire que le PEDT avait été déposé depuis plusieurs années et que sur la question du créneau, c'est à l'issue de la période de trois ans que la question se posera. Alors elle aurait pu se poser si ça nous avait paru dramatique mais au contraire, je crois que les choses avancent, progressent, qu'un des sujets est justement l'amélioration des activités proposées, c'est quelque chose sur lequel on peut travailler dans la durée, ce qui ne veut pas dire que la situation est parfaite sur tous les points, etc.. Néanmoins, cela ne nous a pas paru être une situation d'urgence telle qu'il faille revenir en arrière par rapport à ce cap que nous avons fixé au départ qui était de dire : sur le créneau on prend un peu sur la durée et en revanche on cherche à faire des améliorations sur les activités et leur mode de fonctionnement dans ce cadre là. Sur la question de la résidence seniors, le projet avance à son rythme, il y aura des annonces officielles qui seront faites plus tard, mais le projet est toujours en cours et avance.

Pas d'autres questions diverses ?

L'ordre du jour est clos.

QUESTIONS ORALES :

Néant.

La séance est levée.

Le Maire

Nicolas MÉARY